

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22
- N^o 52 Au Rabbin Jesaia Burdacki à Jerusalem Amsterd^{am} 5600
 N^o 53 A L. J. Goldsmid à Jerusalem Amst^{er} 5600
 N^o 54 Den Heere M. E. Elias à Porculo 8/ 80
 N^o 54 bis Au Rabbin Abraham Dowberowicz à Lepath 20

N^o 49
 Von Gebrüder Dreyfus in Frankfurt
 Beauftragte Herren
 Amsterdam 6^{te} Herwan 5600

Wir sind so frei, Ihre gütige Aufmerksamkeit in Anspruch zu nehmen, um sich
 und Ihnen zu Gunsten unserer liebenden Eltern auszusprechen im Jahr 1800 zu unterstellen.
 Das Wissen so gütig, auf der von uns zur Unterstützung dieser Wohlthätigen
 versprochenen 100 Gulden des Herrn Esra Dreyfus diejenige Unterstützung für einen jährlichen
 Beitrag von 100 Gulden zu leisten, und (zuletzt von uns an den Ort mit 100 Gulden zu zahlen,
 welche in 10 Terminen durch Kündigung des jährlichen Beitrags zu restituieren ist. fünf
 Jahre lang davon die so gütig zu werden, Ihren Beitrag von 100, in dem fortgesetzten
 Jahren fortzusetzen zu unterstellen, wovon Sie wie weit Sie zu restituieren 100 der Ort
 abgeben und also nur noch 100 zu zahlen.
 Zu unserer Bedauerung finden wir Ihren geachteten Namen nicht auf der uns
 übersandten Liste der Herrn Copfmannen von 1808 und sind Sie daher mit
 Ablauf des Jahres 1809 seit 2 Jahre in Rückstand, was wir uns nicht zu
 klären wissen. Wir vermuteten das dieses seinen Grund in dem Umstande habe,
 das wir Ihnen erwähnte 2 Jahre 1807 nur für 18 Jahre verbleibende Unterschrift
 von uns nahmen welche mit Ende 1809 abgelaufen waren. Hiermit erlauben wir
 uns zu entgegenen das dies seinen Grund nur darin hätte, weil mit Recht anzunehmen
 man war das Werk niemand eine vollständige Unbenutzlichkeit eingehen würde
 und in der selben Voraussetzung, das die bisherigen Wahrheiten der Herrn Copfmannen
 im Heiligen Lande es auch für die solche bleiben würden, um so mehr als ja die
 Mündigkeit dieser Wahrheit für die unglücklichen Betheiligten fortbesteht. Auf ist
 Ansicht göttlicher Ansehen wollen. Wir sind so frei auch noch zu bemerken, das
 selbst die Demüthigung eines Schuldners unter bedingung einer Kündigung des Beitrags
 und so Jahre die Höhe der Fortdauer derselben voraussetzen muß, mehr aber als alle
 Gründe, räumlich die Demüthigung zum früheren Vorkommen Ihrer jährlichen
 Unterstützung bewirken das die Höhe der unglücklichen Leiden nicht nur einleuchtend
 fortbesteht sondern selbst durch aussergewöhnlichen Unglücksfälle auf den Gipfel gelieft
 gut ist, so das Ihre Existenz lediglich von der Milder Ihrer glücklichen Bräutigam
 hängt und das Entzihen derselben sie in die bitterste Noth dem Gräben der Armut
 setzen würde. Wie geht und dabei den Angenehmen Umdeutung hin, Weisheit Herr,
 das Sie sich Menschenfreundliche Handlung nicht entziehen wollen, sondern
 fortfahren werden Ihren Beitrag darin zu leisten. Sie wollen dabei der Betrag
 an die rückständigen Jahre gütigst baldigst unterrichten, und die Restituirung
 Ihres Darlehens demselben conditions gemäß unternehmen.
 In der Hoffnung keine fehlerhaft gethan zu haben haben wir bei Ehre von Ihnen
 voll ausgeschalteten Hochachtung zu empfehlen
 Der Präsident der Piktoren und Amateure

- N^o 55 To E. J. Symons Esq^r London Amst^{er} 5600
 N^o 56 To A. Samson Esq^r London 20
 N^o 58 Herrn J. Tobias in Hamburg 20
 N^o 59 Herrn J. Henrichsen in Wahren 20

- N^o 67 " M^r Le Rabbin Moses ben Sim'hou de Sereca à Ancona Amsh 14 Herman 20
- N^o 68 " M^r S. Alkan à Paris 20
- N^o 69 " M^r Le Rabbin Emanuel Deatz à Paris 20
- N^o 70 " M^r Le Rabbin Kaufman Emmerij à Paris 20
- N^o 71 " M^r Salomon Black à Paris 15
- N^o 72 " Herrn Leopold Ellisen in Frankfurt 15
- N^o 73 " Herrn J. Ettlinger Ober Rabbiner in Altona 20
- N^o 74 " An den W^r Heeren H. Jacobs & Lomen in Wageningen 20
- N^o 75 " Den W^r Heere J. Leman Opper Rabbin te Boesnege 20
- N^o 76 " Herrn J. P. Scheepel Ober Rabbiner in Strelitz 15
- N^o 77 " Den Heeren Gabaim Coelism te 's Bosch 16
- N^o 78 " Den Heere E. Prozer te Zwolle 20
- N^o 79 " Den Heere L. van Emden te Wageningen 20
- N^o 80 " Herrn J. Tobias in Hamburg 20
- N^o 81 " Herrn N. Loxenthal in Hamburg 20
- N^o 82 " Herrn Eismann Trentel in Wetzzenhausen 17
- N^o 83 " Herrn H. Oppenheimer in Gronau 17
- N^o 84 " Herrn L. Wallack in Caspel 17
- N^o 85 " A Messieurs Receveurs Generaux à Strasbourg 20
- N^o 86 " Herrn Cosman Berene in Hanover 20
- N^o 87 " Herrn Jac. Mos. Kann in Frankfurt 20
- N^o 88 " Monsieur Marx Ulms Rabbin à Mültersholtz 20
- N^o 89 " Receveur in Wetzzenhaus 20
- N^o 90 " Isaac Hertz in Frankfurt 20

Amsterdam den 15^{en} Sivan 5600

N^o 91 " Herrn S. Lipke Weydenboom Berlin
Weydenboom fard.

Die vorstehende Zusammenfassung der Unterzeichneter auf die zwischen uns und
Herrn Salomon Herman Defensagrosentat bestandenem gemeinschaftlichen Wechsell.
und die zwischen uns und Herrn Kommanfart, mit welcher wir seitdem Herrn
den wir sind demselben Ansehen als und eingekauft 9 Jassen mit unser
Jassen und sind wir an demselben fard. Ihre personen auf demselben Punkt auf
und den selbstbestimmten Ansehen als in selbigen Punkte zu haben
und sind wir demselben zu demselben bei Herrn zu verzeichnen. Ihre sind
zumweilen fard, die die sind in fard 5590 auf die selbigen der unterzeichneter
den die sind selbigen fard bestimten vorstehenden Beschein fard 2000
und fard, die sind selbigen fard 3 Jassen mit auf 20. bestimten.
Die sind fard sind in fard lange abgekupfer und sind wir andern
sind fard fard sind wir fard. Und die sind wir in fard sind sind

N^o 93 Denteleere M. van Coek te Dordrecht Amst 19 Heerw
N^o 94 Denteleere Simon Laake te Dordrecht 20

N^o 95. Monsr. M. Mezel } à Bruxelles
" 96. " A. Oppenhuin } Amst 13 Heerw 5600

Monsieur,

Quand le soussigné avait l'honneur lors sa présence en V^{rs} de vous exposer la grande misère qui pèse sur nos corréligionnaires infortunés de la P. P., Vous avez bien voulu vous associer à la réunion bienfaisante établie par nous, pour leur faire parvenir quelques secours dans leur détresse, en signant pour une contribution annuelle de 100 ^{fl} pour 5 années consécutives. Les deux premières années ont été ponctuellement payées, mais les trois restantes, savoir 5590, 5591 & 5592 restent arriérées, probablement à cause d'événements malheureux qui ont absorbé votre attention.

La présence de M^r Emertoyen, M^r le Dr Carmoly, dans V^{re} ville, nous a donné l'occasion de lui démontrer la grande détresse de nos malheureux clients de la P. P. & d'obtenir de ce monsieur la promesse de vouloir joindre la rentrée de ces arriérées. Nous avons donc pris la liberté de tirer sur vous une assignation en 100 ^{fl}, à l'ordre de M^r Carmoly, que nous vous prions de vouloir bien honorer à valoir pour V^{re} contribution de 5590, 91 & 92. —

Nous profitons de cette occasion pour recommander à V^{re} charité nos corréligionnaires infortunés de la P. P. pour V^{re} offrir l'assurances de V^{re} considération, très respectueusement.

N^o 97 Denteleere J. Coester te Dordrecht Amst 20 Heerw

- N^o 98 Herrn J. Abrahams te Cleve 20
- N^o 99 Herrn Isaac poppers te Brody 20
- N^o 100 Denteleere A. Beert te Rotterdam 21 00
- N^o 106 Janou Speyer Elisen in Frankfurt am Main 20 Heerw
- N^o 101 Denteleere S. Polats te Paramaribo in Surinam 21
- N^o 102 Herrn Söhnen des Verstorbenen Herrn G. Harff in Dalken 21
- N^o 103 Herrn J. Trautman in Munster 21
- N^o 104 Denteleere L. de Beer te Utrecht 22 00
- N^o 105 Denteleere N. Abrahams te Utrecht 22 00

Amsterdam a 20 Heerw 5600

N^o 107

Monsieur M. Bonat
Bordeaux

Depuis votre amable lettre du 19 Oct & nous n'avons pas eu l'honneur de recevoir en vos nouvelles, et nous sommes dans une bien grande inquiétude de savoir si vous n'avez pas été malade, et si vous n'avez pas été obligé de partir pour quelque temps à l'étranger, et si vous n'avez pas été empêché de venir avec votre famille représenter nos corréligionnaires souffrants de la Terre sainte et avoir appris avec plaisir que vous êtes parvenu à une convalescence de 300 et nous espérons que vous

Commissaires auprès de l'Administration du Cercle Trade de Dagestan à en
rent un résultat favorable. Nous avons reçu de M. le Sieur Lefevre par
votre compte la somme de 3300 dont 2300 a été versé pour les fonds, que
nous nous aviser d'avoir un compte les autres 1000 sont à votre disposition
Par suite. Nous avons vu l'acte de l'acte en faveur des malheureux et
les intérêts nous sont confiés. nous nous attendons de votre recommanda-
tion ultérieure à cet égard, et nous avons l'honneur de vous en
remercier et l'assurance de notre considération très distinguée

M. J. Sie. Mess. Montpellier Le Président des Protestants
à Londres qui vient de retourner en la Terre à maracalins et de
Sainte-voix a écrit le lendemain une lettre

Commentaire sur la même matière de nos collègues en France
et de la lettre qui y répond. Il y a beaucoup de points à voir
particuliers sur un arriéré. Nous avons dans une lettre
de leur souffrance et pour votre justice pour aller à
leur malheur et la charité des vos concitoyens Israélites

N° 109. M. J. D. Oppenheim à Frankfurt sur le Main, le 13 Nov 1839

N° 111 M. J. K. Kilber, Heughebaert, Bayreuth
Messieurs

Amsterd. le 1 Nov 1839

Nous avons l'honneur de vous référer à votre lettre de 14 Octob. et à celle du 16.
et nous venons vous confirmer le Commissaire y devant de faire payer par M. Young, vice
Consul d'Angleterre à Jérusalem une somme de 18500 piastres turques contre quittance de
diverses personnes désignées dans une liste, dont copie est-ajouté, nous espérons que les
Dispositions et Contenus soient strictement observés, et que l'exécution se fera à satisfaction.
Nous venons de recevoir de M. l'honorable du 20 Sept., que nous avons quittance de
paiement de 3000 pi. à M. Laurella, pour lesquels vous vous êtes remboursés par M. C.
étant tirant à vue sur M. de Rothschild frères à Paris le 1660.75. qui nous vous débiteront en soldant
nos comptes. - Il nous est entièrement impossible de bien comprendre le mouvement du cours, chez
vous, et nous devons nous fier en votre bonne foi. Vous nous pardonnerez cependant la remarque
que comme les piastres portées avaient été rabaisées chez vous, elles auraient à ce que nous
entendons, raisonnablement être plus bon marché que quand leur cours était plus haut, et
pendant que les 3000 nous devaient plus chères en francs que les 4500, qui donnaient
plus de piastres turques. C'est tout ignorant nous l'avarisation au cours aussi considérable que de 170 à
160 pi. franc, et nous voyons que l'on ne peut jamais former aucun compte approximatif. Vous nous
obligez à nous exposer les causes de ces variations, et voudriez bien être persuadé que cette demande
pour cause d'aucun Mexique, mais nous sommes désireux d'avoir une part dans nos opérations en faveur de
nos malheureux Compagnons de la Terre Sainte.

Pour vous en donner la preuve, nous venons par la présente vous autoriser à payer par M. C.
Père Laurella, vice Consul sur Pays Bas à Bayreuth contre quittance, un somme de 10000 pi.
ou dix mille Piastres turques, pour ce qui selon nos Dispositions, vous voudriez en être
donner ordre à M. Young, de faire encore un paiement par M. C. de 1800 piastres turques
contre quittance du Rabbi Isaac Dabi de Jérusalem.

Pour la Mon
Nos reconven
incassables
par M. J. Muf
Vous tâche
En attendant
C'est de l'été
de 18500 pi
Seraient
1831 des Rab
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

N° 108
N° 110
N° 113
N° 114
N° 115
N° 112
N° 111
N° 110
N° 108
N° 107
N° 106
N° 105
N° 104
N° 103
N° 102
N° 101
N° 100
N° 99
N° 98
N° 97
N° 96
N° 95
N° 94
N° 93
N° 92
N° 91
N° 90
N° 89
N° 88
N° 87
N° 86
N° 85
N° 84
N° 83
N° 82
N° 81
N° 80
N° 79
N° 78
N° 77
N° 76
N° 75
N° 74
N° 73
N° 72
N° 71
N° 70
N° 69
N° 68
N° 67
N° 66
N° 65
N° 64
N° 63
N° 62
N° 61
N° 60
N° 59
N° 58
N° 57
N° 56
N° 55
N° 54
N° 53
N° 52
N° 51
N° 50
N° 49
N° 48
N° 47
N° 46
N° 45
N° 44
N° 43
N° 42
N° 41
N° 40
N° 39
N° 38
N° 37
N° 36
N° 35
N° 34
N° 33
N° 32
N° 31
N° 30
N° 29
N° 28
N° 27
N° 26
N° 25
N° 24
N° 23
N° 22
N° 21
N° 20
N° 19
N° 18
N° 17
N° 16
N° 15
N° 14
N° 13
N° 12
N° 11
N° 10
N° 9
N° 8
N° 7
N° 6
N° 5
N° 4
N° 3
N° 2
N° 1

Pour le moment il nous causerait trop de dérangement de faire changer la méthode des
 Nos reconcomptes de Paris, en hardins, qui ne se compenseraient pas avec des Soumes aussi
 inconsiderables, que nos transactions actuelles, Vous voudriez donc tirer vos reconcomptes
 par le Mufsi de Prothaschil de Paris, ou les fonds neufs ont été mis à l'Exposition,
 Vous tâchez à nous procurer le Cours aussi avantageux que possible,
 En attendant de vos nouvelles honorées, nous avons l'honneur

Copie de la liste des personnes, les noms qu'elles ont payés
 de 18500 piastres turques ditte de faire par Mr. Young à Jerusalem,
 suivant lettre du 14 Octobre dernier
 à Jerusalem

- N° 1. des Rab' Isaac Kow, Benjamin Merdachi, Nathan, Joseph
 Joseph de Raphael Meyuchas 850.
 - " 2. " Wolf Abraham Wolfentzoh 2550.
 - " 3. " Avri de Jerachmid 204.
 - " 4. " Jesia Burdacki, Nathan de Meusel de Jerachmid 562A.
 - " 5. " Lazarus Bergman 520.
 - " 6. " Joseph Schwarz 435.
 - " 7. " Lazarus Halberstadt 350.
 - " 8. " Moses Sachs 735.
 - " 9. " Abraham Herz 630.
 - " 10. " Alexander Blitz 430.
 - " 11. " Nathan Sushorferonel 680.
 - " 12. " Isaac Rosenthal 425.
 - " 13. " Leir Joseph Goldmit 985.
 - " 14. Salomon de R. Jacob Ascanasi 275.
 - " 15. des Rab' Joseph Eliakim, Haim, Haleri & Isaac
 Chai Raphael Paul Hachus 2380.
 - " 16. " Samuel bey Judahlaab Senner 1430.
- ensemble Piastres Turques. 18500

- N° 108 Rabbi Jesia Burdacki à Jerusalem Amst 23 Hevry
- N° 100 Herr Aaron Lichtenstein à Constantinopel D^o
- N° 113 Herr Abraham Wolfentzoh aus Jerusalem, jesh à Presburg 24 D^o
- N° 114 Herr Henoch Simion zu Berlin 26 D^o
- N° 115 Herr Isaac Docteur zu Frankfort am M. 26 D^o

N° 112/1 Monsieur Pietro Lamella, vice Consul des Pays Bas à Beyrouth Amst le 1 Nov 1839

Nous avons le bonnet de nous référer à votre lettre du 15 Oct. de ce nous avons reçu bien la vôtre
 du 1 Oct., sur indications de laquelle nous ne pouvons cependant nous diriger, vu que la méthode
 y proposée de nous faire des décrets en dernier partie de Constantinople causerait trop de transactions.
 Nous avons d'ailleurs Mufsi Halberstadt de M^o à votre pays par M^o Centre quittance
 en Soumes de dix mille piastres turques, que nous voudrions y percevoir, sous Conditions le pendant
 à nous accepter que de bonner monnaies y auxquelles les écrivains ne perdent rien en les transportant
 cher eux. Nous ne signerons la distribution sous les Conditions arrêtées entre quittance Mufsi

M^o

N^o 139

Amsterdam le 12 Novembre 1839

Messieurs de Rothschild freres
Paris

En reference respectueuse a votre lettre du 21 Octobre de par la quelle vous
avez eu l'obligeance de vous en debiter de frs 1500 a Messieurs Kellin
Thompson & Cie a Bregent nous vous prions Messieurs de porter
credit a frs 4100 en un changement au cours pourait monter a
cette somme. ayant tenu en reserve outre de paiement en 10.150
francs jusqu'a la dite maison, nous leur avons en outre
credit aupres de vous jusqu'a concurrence de frs 2600. Vous voudriez
done honorer leurs traites de reconnaissance par et nous en debiter en
temps utile. Nous avons devant nous votre honneur du 29 Octobre de
et votre compte a été bienement reconnu en

1862... 40 valeur 30 Octobre traite de Messieurs Kellin Thompson & Cie B^{te}
1860... 75 montant d'un paiement de frs 300 qui est au fait par votre
compte a Monsieur Laurella et qui est par nous reconnu par votre maison
honorer. Nous vous sommes bien reconnaissant de votre permission
d'autoriser Messieurs Kellin Thompson & Cie a fournir votre maison
honorer de traites et credits que nous leur aurons, permission dont nous
profiterons dans son temps. Pour le moment nous avons preferé la voie
accoutumée, en ce que les objets étaient trop inconsiderables pour vous
causer des travaux et des embarras. Nous avons l'honneur de vous remercier
de ce joint de frs 1000 p. q. Ferris prochain par Messieurs A. de Warus et
Cie a Paris en vous priant de vouloir bien en faire songer la remise
a l'occasion si nous en reconnaitre

N^o 146 Brown S. W. M. Schreiber Directeur in Presburg 14 Karlen

N^o 147 J. Joseph M. Ash Esq^r
Honoured Sir! Philadelphia

Amsterdam 14 Kief 1860

At different periods we had the honour of addressing to your Congregation in favour
of our unfortunate Coreligionists in the Holy Land of which we are the Chief administrators,
but had not the pleasure of receiving any answer of yours on this Subject. We beg
to remark that it always in every Country was considered a most holy of our religious
duties to assist the most unhappy Israelite inhabitants, who continued to exercise the religious
functions in the Land of our ancestors and of future hopes, notwithstanding all the
Calamities heaped upon them by extreme misery, the plague and tyrannical oppression
and we beg to acknowledge that also from the Congregations of New York, Charleston,
the different considerable Subventions have been remitted to us; we therefore dare
to hope that also from your esteemed Congregation this charitably duty will be observed.

The misery of the poor in the Holy Land is on its top; dearth of
all necessities of livelihood contribute to augment their agony, and we are
anxious to see their existence compromised; and are therefore obliged to combine

all our efforts
liberty of ad
Congregation
of that divi
You to repre
Me

in expectation

- N^o 148
- " " 149
- " " 150
- " " 151
- " " 152
- " " 153

N^o 156

Monsieur

Nous avons
N^o 13 et au
en la bord

Vous exprime
de faire son

C'est propa
l'impression

cette nomme

de fonctions

cellerie

il était

de parler de

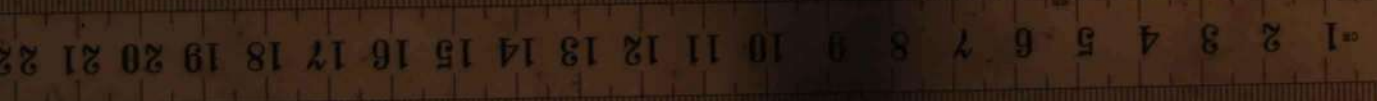
sel ce mou

de porter

une comm

yonique

de ce que



all our efforts to procure them sufficient assistance. We therefore take the liberty of addressing to you, honoured Sir, in your quality as one of your congregational administrators, in the firm confidence that your heart, full of that divine charity innate to every descendant of Jacob, will prompt you to represent the mentioned poor coalitionists cause.

We hope, our request may have found an inclined ear, and remain in expectations of your kind answer.

Honoured Sir,
Your obed. humble Servt.
The President of the Synagogue

- " 148. Herrn Haggrian Wolff in Wesel. 15 Kerlew 5600.
 - " " 149. " P. Philip Ontzenget it H.L. & Wesel 0° 0°
 - " " 150 (nicht gemün.) W. S. de Jonge uit Keulen, alhier 16 0° 0°
 - " " 151 Herrn Anton Scheuer in Deutz 14 0° 0°
 - " " 152 " Mayer Isaac in Coblenz 2° 2°
 - " " 153 " Haim Weblar (mit dem Titel von 1839) 2° 2°
- Bonne

Alexy 26 Noove 1829.

N° 156.
Monsieur A de Lawin, Consul actuel du gouvernement ^{général} d'Autriche en Alexandrie

Nous avons pris la liberté de vous écrire dernièrement en date du 14 Septor de 1829 et avons eu l'honneur de recevoir en son temps l'office, que dans un en le bord de nous adresser le 24 Août 1829, nous aurons, Monsieur, vous exprimer nos remerciements enpresis d'avoir bien voulu conieder à appriore de faire nommer Vêkil le R. Jaich Bourdalki en remplacement du R. Jaich de Vêkil. C'est probablement à l'intervention bienveillante que nous devons attribuer l'impression que le nouveau Consul de Russie à Jaffe à mis à faire publier cette nomination et à investir le R. Jaich des prerogatives y attribuées. Le fonctionnaire avait invité le R. Jaich à comparaitre dans sa Chan. cellerie, lui avait communiqué qu'insuite des ordres de ses supérieurs il était appelé aux fonctions de Vêkil de tous les Israélites sujets Russes des villes de Jérusalem, H. d. S. P., et l'avait ensuite présentée comme tel au Monselem, fait publier cette nomination.

Il s'est ensuivi un scène, que nous nous exprimons de porter à l'v connaissance, Monsieur, par laquelle nous pourrions une connaissance ^{meilleure} des caractères du nouveau Vêkil et de son autor. J'invite le nommé Salomon Harcoch, qui nous fournira la preuve de ce que nous n'envisageons que les véritables intérêts de nos

l'anarchie dans un état. Vous reconnoissez donc, Monsieur, le danger
 que nous cause cette discord, & qu'à tout prix nous voudrions
 y voir mis une bride. Les manègements de S. M. prouvent
 assez qu'il n'est que des intentions égoïstes, & il les poursuit
 avec une obstination qui doit être flétrie à jamais.

Le Choin du R. J. K. comme Vêtil, que nous avons fait
 se concert avec celui le Roy de R. à Paris ayant obtenu d'appa-
 ration, Messieurs, nous vous prions de vouloir bien faire donner
 par ordres strictes aux Agents de S. M. J. & R. Subsidiaires
 pour qu'ils invitent le R. Juif de cette fonction sur les
 Israélites Sujets d'Autriche ou de Prusse, & qu'il leur soit imposé
 sous peine de punition, à participer aux turbulences contre
 l'autorité légale en attachant leurs signatures à des docu-
 ments excédants. Si ce n'était pas trop prétendre de s'indal-
 ger, Monsieur, nous vous demanderions de vouloir bien parler
 à cet égard à M. le Comte Général de Ruffa, & l'engager
 aux mêmes démarches.

Le mal est grand; il y faut donc un remède énergique.
 Nous avons eu l'occasion de nous convaincre à bien de reprises
 de l'intérêt philanthropique que vous prenez aux Israélites malheureux
 de la P. S. & des soins que vous prenez à améliorer leur position. Veuillez
 donc, Monsieur, ne pas vous fatiguer de nos plaintes fréquentes,
 & nous accorder la protection puissante que nous réclamons.
 Appuyé par un concours tel que le vôtre, nous espérons
 rétablir la tranquillité & conduire nos malheureux clients
 vers des jours plus prospères.

ve ve

N° 154	Den Wêlde de Heeren Gabain Colclim van het H. L. te 's Bosch	17	Kistlers
" 155	Heeren Vorsther der Tot. Gemeinde in Hamburg	18	do
" 158	Den Wêlde van de Heeren Opperkabbijn te 's Gravenhage	20	do
" 159	Monsieur Rabbijn Isaac Farchi à Jerusalem	19	do
" 160	an Rabbi Jesaja Bewwaeki - Jerusalem	20	do
" 161	Den Wêlde van de Heeren Opperkabbijn te 's Gravenhage	21	do
" 162	Den Heere A. Polak te 's Gravenhage	22	do
" 163	Den Heere W. J. de Jonge te Colln	24	do
" 164	Heeren Gabain de H. L. in Duffeldorf	do	do

" N. 165 To Messrs Deaver & Anderson
2 Adelphi Terrace
London

Amsterdam 3^d December 1839

Gentlemen!

A long time have elapsed since you remitted me the document in the care of Mr. Franco by the Rectors of the theological academy in Jerusalem. I feel the necessity of explaining to you that no negligence of particulars caused the long suspension in this matter, but that I have sent the relative documents to be signed at Jerusalem without any delay.

The delay was attributed by my correspondents in Jerusalem to the plague that ravaged there, a cause which now is removed.

Having heard from another side, that some parties of the questioned academy, preferring the money not to be deposited on rents at the English Bank and hoping to obtain its payment, have conferred to another gentleman their power to negotiate the question. You would oblige me, Gentlemen, to give me some more particular information on this subject.

I remain, Gentlemen,

Yours very respectfully

" N. 164 A Monsieur le Comte de Mellems

Amsterdam le 26 Novembre 1839

Conseiller de la Cour et Consul General des Pays Bas
l'Empereur des Russes aupres de S. A. le Vice Roi de l'Egypte
15: 15: 15:

Residant au Caire

Monsieur!

Vous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement au date du 23 juillet passé concernant la vocation du vénérable Rabbin Haïah Bourdechi de Jérusalem aux fonctions de Vekil de la Congrégation, et nous vous avions prié de vouloir bien le faire soutenir par votre influence puissante.

Suivant les rapports que nous venons de recevoir directement de la Palestine, vous avez bien voulu concéder à notre demande, et nous nous en pressons, Monsieur, de vous exprimer nos très vifs remerciements de votre haute distinction. C'est probablement à vos ordres à cet égard que nous devons attribuer les soins que le nouvel agent de S. M. à Jaffe a apportés pour inviter le Rabbin indiqué de l'autorité y attribuée.

L'ayant fait comparaitre au greffe du Consulat Impérial, Monsieur votre Agent à Jaffe avait donné part au Rabbin Haïah de la vocation, l'avait ensuite présenté au Consulat comme Vekil des Juifs de la Palestine, et fait publier la nomination.

Mais espérons, Monsieur, que les rapports, que nous l'agent au Consulat Impérial à Jaffe vous aura fait au sujet du caractère du nouveau Vekil, redresseront pas de ce que nous avons eu l'honneur de vous en écrire; le Rabbin Haïah nous étant personnellement

Comme, nous aurons
présenté à son
Il est
Monsieur
Nomme Salan
Nous n'avons
Il
Reconnaissons
avait l'autorité
et de laquelle
le Consul, le
manière la plus
qu'il se con
Que Monsieur
expresse et
certains en liti
L'empereur
Armand, à la
Comptes de Sa
avait été de
domicile de
Mais on la tra
Marcet, au lieu
de nouvelles expé
qu'il a su
qu'il était
proposé de faire
Vau
Ce qui est le plus
Congrégation au
et la Souverain
toute appor
faite preuve
nous parait
mal est grand
avant que la
Monsieur
envers nous, et
infortunés.
Néanmoins je
Impérial à
Vekil saint
participer à
à des doc

Comme nous avons la Conviction profonde de ce que les intérêts de vos administrés ne
peuvent être confiés à une gestion plus loyale & intègre.

Il est passé une Scene à Jerusalem, que nous nous en prenons de vous exciter vivement,
Monsieur, parcequ'elle confirme nos craintes sur le Caractere insolent et turbulent du
Nomme Salomon Marcot Vct. vous prouve qu'en l'abandonnant de toute administration,
nous n'envoyons que la prospérité de nos Malheureux Clients.

Il étoit présenté à Monsr. le Consul Imperial un individu qui réclamoit la
Reconnaissance d'une dette de p. m. 20,000 piastres turques, que Salomon Marcot
avoit contractée envers lui dans sa qualité d'administrateur de la Congregation,
et de laquelle les intérêts de six mois n'avoient pas été payés. Interpellé par Monsr.
le Consul, le Nomme Salomon Marcot sort conduit envers ce fonctionnaire de la
manière la plus insolente en lui déclarant qu'il n'avoit rien à lui ordonner et
qu'il se constituait Supr. de Pape, et tant porteur d'un passeport propre sur
quoi Monsr. le Consul le fit mettre aux arrêts. Le Vekil, par un petit
expedient et espérant que l'affaire s'arrangerait à l'amiable, s'intéressait pour sa
liberté. Monsr. le Consul fit la proposition au Vekil de lui verser de
la somme de la dette de change des p. 20,000 et de se charger de la liquidation;
à laquelle celui-ci opposait qu'au préalable il devoit vérifier les
Comptes de Salomon Marcot pour le condamner, si effectivement l'argent
avoit été dépensé au bénéfice de la Congregation. L'on envoyoit donc un
domicile de ce dernier et fit ouvrir une cause, au il enfermait ses écritures,
Mais on le trouva vide: livres et écritures avoient disparus. — Encore Salomon
Marcot, au lieu de se tenir pour reconnu de sa dette en liberté, ne s'en tint qu'à de
nouvelles excitations, et se fit dresser un instrument signé par des partisans,
qu'il a su acquiescer par la Corruption & des promesses illusoires, ou il déclara
qu'il étoit implicitement nécessaire, qu'il restât dans l'administration, & il se
proposa de faire valoir ce document.

Vous concevrez, Monsieur, la douleur que nous causent ces turbulences;
ce qui est le plus nécessaire au bien-être de toute Corporation, principalement d'une
Corporation aussi déplorable, que celle des Juvelites en Palestine, c'est la tranquillité
et la soumission envers l'autorité légitime, qui doit être à même de supprimer
toute apposition de qui que ce soit. Le Nomme Salomon cependant a
faite preuve d'une obstination qu'il met à poursuivre ses intentions égoïstes, et il
nous paraît impérieusement nécessaire, qu'il soit réduit à l'innocence. Le
mal est grand, il faut donc y porter remède avant qu'il prend racine et
avant que l'anarchie s'introduise parmi les Malheureux Juvelites de la Terre Sainte.

Monsieur, nous avons eu l'occasion de nous convaincre de votre bienveillance
envers nous, et de l'intérêt que vous prenez à conclure le sort de nos clients
infortunés. Nous vous prions donc avec fermeté de vouloir bien avoir aux mesures
nécessaires pour mettre un frein à ces intrigues et d'autoriser Monsr. l'agent de S. M.
Imperial à J. S. aux moyens les plus énergiques pour que l'autorité du Nouveau
Vekil soit maintenue, & qu'il soit prohibé formellement à ses administrés de
participer aux turbulences de Salomon Marcot en attachant leurs signatures
à des documents excitants.

N^o 166 Den Weldel. Heeren M. Eschels & zonen te Rotterdam 26 September 82
N^o 167 Den Heere A.M. Beert te Rotterdam

(nouv. n^o 158)

Si ce n'était pas trop prétendre de votre indulgence, nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien parler en ce regard à M^or. le Consul Général de Tripoli, & l'engager à révoquer les prétentions Arrogantes de Salomon & Marcot.

Nous écrivons dans ce même sens à M^or. le Consul Général des Pays Bas, August J. E. le Ministre des Affaires Etrangères de S^om. le Roi des Pays Bas & bien Oubliés nous remettre une introduction d'office.

Veuillez, Monseigneur, ne pas vous impatienter de nos plaintes; avec l'aide de Dieu et l'entente par une protection aussi puissante que la Vôtre, nous espérons rétablir l'harmonie parmi les Israélites infortunés de la Terre Sainte & la conduire vers des jours plus prospères.

Nous espérons d'être bientôt favorisé par V^os réponses bienveillantes, et en nous recommandant à la continuation de Vos bonnes grâces, nous avons l'honneur de vous offrir, Monseigneur, l'assurance renouvelée de V^os considérations la plus distinguée & de notre dévouement le plus parfait.

Le Président des Philidim &c.

~~N^o 172~~ Copie

La Haye le 7 Septembre 1839

A Monsieur Schutz Consul Général des Pays Bas

Le Sieur H. Lehren, Président des Philidim, et Amiralim les Communes Israélites de la C^o S. résident à Constantinople, m'a fait connaître qu'il a eu une correspondance avec plusieurs des Consuls Européens en Egypte au sujet de la protection de ceux de ses coreligionnaires en Turquie qui s'y trouvent dans une position malheureuse. Des circonstances lui ont fait sentir la nécessité d'être également en relation avec le Consulat Général des Pays Bas à Messandrie. En conséquence il a demandé d'être muni d'une lettre au Département des Affaires étrangères à l'effet de lui ouvrir la voie d'un correspondant, ce avec le Consulat Général susdit. J'ai accueilli volontiers la susdite demande, en vous adressant la prière par l'intermédiaire du Sieur Lehren, et j'ai en même temps l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a été accablé à cet égard à la faveur d'un expédient de recevoir par les paquets du Ministère des Affaires étrangères et de la Cour Royale de Constantinople les Lettres de l'Ordre ordinaire qui traitent relatifs à l'objet dont il s'agit & agréer Monsieur l'assurance de ma considération distinguée

H. de Keelender Secrétaire

N^o 168 Herr
N^o 169 Herr
N^o 170 Herr
N^o 171 Den He

N^o 172 H. C. Consul

Nous avons le département de l'Inde & votre D'administration nous donne la que nous sommes que nous jugeons de la Palestine.

Je suis & confie à la dont le caractère fonctions de V^os sur la proposition d'emp de l'Autre correspondance, agents respectifs, Membres Supérieurs de l'Ordre bien de à Jérusalem et Il y a à ces plans ego livre à des heures d'ont connu à vous direz, de l'administration, harmonie des parabolons. Le a turgus, qu'il d'administrateurs de légation, et rogantes, il

- N° 168 Herrn Lazarus Halberstadt in Jerusalem Amsterd am 27 Keilern
- " 169 Herrn Alexander Politz in Jerusalem 8°
- " 170 Herrn Abraham Fleys in Jerusalem 8°
- " 171 Den Heren Jacob de Boer te Harlingen 28 Keilern

N° 172. Monsieur Schults
 Consul General des Pays Bas & C. H. N.
 à Alexandria
 Amsterd le 26 Novembre 1839

Monsieur le Consul-général,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli une lettre d'introduction, que le Département des affaires Etrangères de S. M. le Roi des Pays-Bas a bien voulu nous adresser à votre adresse.

Vous en verrez, Monsieur le Consul-général, que dans nos fonctions d'administrateur en Chef de toutes les Congrégations Israélites de la Palestine, nous nous sentons la nécessité d'avoir l'honneur d'entrer en relation avec vous, persuadé que nous sommes, que vous voudriez nous accorder votre concours dans les dispositions que nous jugeons nécessaires pour assurer la position future des malheureux Israélites de la Palestine.

Ce qu'il faut à ceux-ci avant tout, c'est une administration légale & confiée à leur autorité légale. Le vénérable Rabbin Jaïsch Bourdacki, dont le caractère probe & loyal nous est suffisamment connu, a été nommé aux fonctions de Vêkil des Communautés Israélites dites ascariennes, de la Terre Sainte, sur la proposition que nous avions adressée à cet égard à Messrs les Consuls-général de l'Empire d'Autriche & de Russie, avec lesquels nous avons l'honneur d'être en correspondance, et ils ont bien voulu le faire reconnaître comme tel, par leurs agents respectifs. Vu que parmi les congrégations mentionnées il y existe des Membres Suprêmes des Pays-Bas, nous venons vous prier, Monsieur le Consul-général de vouloir bien de même faire nommer leur Vêkil le dit Rabbin Jaïsch Bourdacki à Jérusalem et leur faire enjoindre à se soumettre à son administration.

Il y existe à Jérusalem un nommé Salomon Marcot, qui, pour satisfaire à ses plaines égoïstes et intéressées, s'est opposé contre l'autorité existante et se livre à des turbulences continuelles. Le caractère de cet individu est suffisamment connu à Messrs les Comtes de Méders & de Lauris, il suffira si nous vous disons, Monsieur le Consul-général que dans l'intention de l'introduire dans l'administration, il persiste dans une opposition obstinée et par ses excitations détermine l'harmonie des Israélites de la Palestine de parer leurs prétentions arrogantes par la force.

L'agent de Russie à Tappe d'une somme de p. m. 20000 Piastres turques, qu'il avait empruntée à un Suprême de Russie dans la qualité usurpée de Directeur-ministrateur de la Congrégation de C. employé de laquelle il n'a pas voulu se légitimer, et c'est par suite au sujet de payement, ses prétentions arrogantes, il était conduit en prison & fonctionnaire d'une insolence insupportable.

en lui declarant qu'il n'avoit rien a lui ordonner, Vn qu'il le substitua
 Sujet de Prusse, tant pour son rapport prussien, de maniere que
 Nous l'agent de Russie l'avoit fait mettre aux arrets. Puis en liberte
 Sur la priere du Vekil Haich Bourdaki, au lieu de le dimantier, selon
 l'usage de ceux de ce lieu, il fut tout en Ouvre pour exciter les Correligionnaires
 et fut fait dresser un instrument Signe par des partisans, qu'il a eu acquerir
 par la Corruption et de fausses Illusions, ou ils declarerent, qu'il
 etoit positivement necessaire que Salomon Marcot restait dans
 l'Administration de la Congregation, et il se proposa de faire valoir
 le document super d'allouer le Consul de Prusse.

Vous Convoquez l'honorable Conseil General, Combien de pieuses intrigues
 nous causent, qui entravent toutes mesures prises pour le Salut de nos clients
 infortunés. Il nous est donc hautement desirable de dissiper les
 plans de cet ambitieux et de reetablir l'harmonie tache pour la quelle vous
 pourriez nous rendre un service signalé si vous participiez aux turbulations de
 Salomon Marcot. Car n'ayant pas eu de l'honneur d'etre en
 relations avec l'honorable Conseil General de Prusse en Egypte, nous vous deman-
 dions comme une faveur particuliere, de vouloir bien lui parler a cet egard,
 et l'engager a investir le Rabbis Haich Bourdaki de Vekilat sur les
 Malchutes Sujets de cette puissance en Palestine, et a transmettre les
 prescriptions strictes a ses subordonnes dans ces Contrées.

Nous ne envisageons dans nos dispositions ni interet personnel
 ni amour propre, mais seulement le veritable Salut de nos pauvres
 administrés. Les faveurs, que le Gouvernement de S. M. le Roi des Pays Bas
 a bien voulu nous accorder et le concours pieux que Messieurs les Generaux
 Generaux des grandes puissances en Egypte nous ont prêté, prouvent
 que nos efforts n'ont pas été méconnus. Nous nous permettrons donc
 Mr le Conseil General de Compter sur votre bienveillance a reetablir
 l'ordre et la tranquillite parmi les Malchutes Juives de la Palestine.

En attendant, et supposons incline nous avons l'honneur, Nous le
 Consul General de vous offrir l'assurance de nos considerations la plus
 distinguee. Le President des Petitions et Amercalins etc,

Amsterdam 4 Nivose 5600

Mont L.

I have the honor to acknowledge the rec^d of your favor of
 am happy to see therein your & lady's excellent good health may
 the Almighty grant it continue ever I feel my self
 highly flattered by the friendly expressions in your kind letter
 and am truly happy of a renewed friendship, which under
 God may never more be disturbed, It pleases me much
 that your personal observation among our poor Coreligionists
 in the holy land, conferred my public declarations

for the last 20
 hair an axle
 persons in
 depend fa
 distributed
 but like
 created of
 the requir
 experience
 briefly this
 it was not
 succeeded
 that no
 auccient
 move the
 available
 this I am
 in in bon
 d. Hoescher
 move the
 exclusiv
 proceed
 hey you
 of the p
 the snis
 of our p
 tation fo
 obtain m
 are in t
 He. h ar
 means r
 follow of
 is no me
 will be c
 more wa
 on the d
 Good dea
 I feel I



In the last 20 years among our European Brethren - it has always
 been an axiom during my administration to appoint such
 persons in the F. L. on whose piety and integrity I could
 depend for the truth of their real state and a fair
 distribution of the monies recruited for their subsistence
 but like all sublimary arrangements, obstacles
 created from discontent or self interest often disturbed
 the regulations that were founded upon mature
 experience we are now again on a Crisis, the case is
 briefly this (of which you are no doubt aware) in 1824 or 5884
 it was unanimously resolved upon in London and
 acceded to by the rest of the continent of Europe
 that no messenger from the F. L. be received on
 account of the great expense incurred so that not
 more than one third of the collected monies became
 available for the purpose intended, notwithstanding
 this I am sorry to see that at this moment a messenger
 is in London and is encouraged by the worthy Rev
 J. Henschel by which means he has already collected
 more than £200 of which £30 is for his services
 exclusive of his travelling expenses - his intention is to
 proceed on the continent in this I must if possible
 beg your interference as you are the decided friend
 of the poor in the F. L. and you can easily perceive
 the mischief that will be the result to the general cause
 of our poor Brethren as the above £100 is at it were
 taken from those who actually want to read I can only
 obtain money for them and must remove the obstacle
 and in this case it may cause great prejudice for the
 F. L. and the above adopted resolutions will by these
 means receive a deep wound as many are about to
 follow from the congregations from the F. L. Benevolence
 is no more the same as some years back their collections
 will be consumed in their travels the poor at home become
 more wretched, my own applications will be evaded
 on the same account I therefore respectfully beg your
 good services in London to prevent the intended indication
 If I may further intrude on your patience

there is in Germany a Journal called the
 to which I contribute such articles that may be of interest
 to our poor Brethren in the M. L. in which I have
 also published extracts from the dispatches sent to me
 by the different consuls in Syria having your permission
 to make such extracts from your letter as only relates
 to our suffering Brethren and their deplorable state

I only further beg to say my wish for a copy of the
 individuals names, was merely to see the names
 of the Kabbal Prushim, as that list ought to have
 been furnished to you by R. Isiah he being the accredited
 agent for that congregation and many names may
 be omitted, such as the German and Dutch Jews or
 even R. Isiah himself. I beg to have this for your own
 consideration, may heaven pour his blessings on you & your Philanthropic Lady
 and live to see our Righteous Redeemer Amen

To Messrs Montefiore,
 G. S. & Co

- " 173 Herrn D. J. de Jonge te Coln Amst 29 Kiblen 5600
- " 174 Herrn D. J. de Jonge te Coln Amst 29 Kiblen 5600
- " 175 Herrn Gompertz Junge te Frankfurt am 3 Shebets
- " 176 Herrn Wolff Lipman Hamburg te Furth 80
- " 177 Herrn M. S. Werel te Werel 80
- " 178 Herrn Heyman Wolf te Werel 4 Shebets

" N^o 179 Messrs Kolbe Hough & Co
 Beyrouth

Nous avons l'honneur de nous référer à n/lettre du 1^{er} novembre
 par laquelle nous vous avons transmis la commission de
 payer par n/consigne à M^r Lamella la somme de dix mille p^{tes} Turques & de
 charger M^r Young à Jérusalem à un paiement de 150 au Rabbi
 Isaac Farhi de la même ville. Nous recevons aujourd'hui
 honnêtement du 12 novembre et sans faire sous silence ce qui est réglé
 nous nous empresseons de vous exprimer n/ surprise de v'observation
 que le risque du transport des groupes de Jaffe à la ville
 Sainte était à n/charge. Cela nous parait d'autant plus étrange
 que ce fut sur v'provoction, que nous avons donné ordre de
 faire payer ces 18.500 à Jérusalem, car dans v'lettre du 31 août
 il vous nous écrivait les mots suivants, savoir: " " M^r Young,
 the British V Consul at Jerusalem, pays such credits as we may
 there and he could perhaps be of service to you in that way -
 Il n'est donc pas question ni de risques ni d'envoi de groupes,
 et si nous avions pu imaginer que l'argent devait lui être

envoyé
 Jette d'opéra
 fini pour ce
 riby en à re
 formé à n/ p
 mont entière
 vous avons
 ne compter
 à Jérusalem
 sur les pay
 teste de 1/6
 refus à nou
 d'accord a
 d'une autre
 proclama
 ayant en
 fions, que
 En atten
 nous affe
 ration, bid
 apz liberte d

N^o 180
 Messieurs
 Nous avions
 dont le cont
 de nous exp
 Messieurs
 Britannique
 de lui est qu
 à leur bonne
 sommes qui
 une lettre de
 perant de att
 par le bureau
 Il nous font
 vation, c'ad
 fait au com
 cent pas
 avons donc
 à nous char
 compte que
 commissio
 d'autre d
 au pied de
 agir par q

envoyé en nature, nous n'aurions certes pas incliné à cette
 sorte d'opération. Si vous nous aviez écrit que vous nous en auriez
 tenu pour cent pour la commission de Mr. Young, nous n'aurions
 rien eu à redire, mais nous ne pouvons dans aucun cas nous con-
 former à vos observations, et nous déclarons que toutes risques doi-
 vent entièrement rester à votre charge. Aussi le crédit que nous
 vous avons ouvert chez Messrs de Rothschild frères pour ces 18.500
 ne compte que pour ce qui a été effectivement payé par Mr. Young
 à Jérusalem, et ils n'honoront votre relation qu'à valoir
 sur les paiements faits à Jérusalem. Vous voudrez bien lire le
 texte de votre lettre du 31 août et vous convaincre de la justice de nos
 refus à nous charger des risques & questions. Si vous n'êtes pas
 d'accord avec nous, nous retirerons cette commission & disposerons
 d'une autre manière; vous voudrez nous en répondre par le plus
 prochain poste, pour que nous sachions à quoi nous tenir,
 ayant eu l'intention de vous transmettre de nouvelles commis-
 sions, que nous suspendons jusqu'à l'arrivée de votre réplique.
 En attendant votre prompt réponse, nous avons l'honneur de
 vous affirmer, Messrs de Rothschild l'assurance renouvelée de nos considé-
 rations distinguées. Le Président & C^{ie}
 après l'absence de votre réponse incluse à Mr. Standart pour l'exprimer à Jérusalem

Amsterdam ce 12 Décembre 1859

N^o 180

Messieurs de Rothschild Frères
Paris

Nous avons l'honneur de recevoir en son temps votre honneur du 22 Août
 dont le contenu était sans réplique. Par la présente nous avons l'honneur
 de vous exposer Messieurs que dans leur lettre du 31 Août nous écrivions
 Messieurs Nathan & Co à Bayonne, que Mr. Young bien connu
 Britannique à Jérusalem y payait les crédits qu'il obtenait auprès
 de lui et que peut-être il paraît donc nous être utile à qui nous engagea
 à leur donner l'ordre de faire payer aux intérêts à Jérusalem différentes
 sommes qui ensemble s'élevaient à 18500 f. Pâques Turques. Nous recevons bien
 une lettre de Messieurs de Rothschild du 12 Novembre où ils nous écrivent qu'ils s'occu-
 peront de cette commission et qu'ils vont remettre les grandes requêtes à Jaffe
 par le bureau à vapeur Anaticien, d'où elles seront transportées à Jérusalem.
 Ils nous font l'observation que le risque de transport était à notre charge. Obvi-
 vation & autant plus étranges que dans leur lettre du 31 Août, ils n'avaient
 fait aucune mention de cette méthode d'opération, à laquelle nous n'aurions
 certes pas incliné si nous en aurions eu la moindre connaissance. Nous leur
 avons donc écrit bien à ce sujet en leur faisant connaître notre refus positif
 à nous charger d'aucuns risques, et que nous ne nous en rendrions compte
 compte que les paiements effectués à Jérusalem. C'était à valoir sur cette
 commission que nous avions l'honneur en date des 27 Octobre et 11 Octobre
 d'ouvrir à Messieurs Nathan & Co un crédit approximatif de 4700
 auprès de nous Messieurs de Rothschild. Nous ne savons cependant pas en fait, comment
 agir pour garantir les paquets intéressés des pertes possibles, car d'un côté la

le Compteur n'est que possible mais pas probable et de l'acte
 si le paiement avait été dûment effectué et nous faisons probable l'un
 traite, cela causerait un compte trop grand de frais par y incluant.
 Nous pensons donc que lors de la présentation de l'une traite y relatifs
 il faudrait le même, si nous voulions la faire probable, mais en
 aucune par notre Compteur en déduisant à l'acte de probabilité le paiement
 de la traite se faisait sans retarder le paiement par Mr. Yang à
 de un salom, d'une somme de \$18,500. condis par nous, mais point
 par les groupes espérés à Mr. Yang. De cette manière nous créons
 entre les frais considérables et nous nous en un acte qui est nos
 présentons un cas d'abonnement extraordinaire. Vous connaîtrez
 le mieux Messieurs s'il était nécessaire de recourir à cette mesure
 au cas que y a le mieux à faire en cas pareil. Vous voudrez
 donc y agir selon votre idée et nous excuser Messieurs des points
 continuelles que nous nous caissons dans nos opérations pour les
 malheureux Israélites de la Terre Sainte. En attendant
 votre respectueuse obligeance nous avons l'honneur Messieurs
 (des points continuelles) de vous renouveler l'assurance de nos
 sentiments les plus distingués. Le Président des Pékellim
 & Imacalim etc.

N° 185

Amsterdam le 13 Dec. 1839

Monsieur Pietro Lauretta Vice Consul des Pays Bas 33^e
 Beyrouth

Notre dernière lettre était du 1 Novembre par laquelle nous
 vous avons annoncé un crédit de 700^{fr} auprès de Mr. H. Hiltner
 Henghe & Co de ce que vous auriez perçu depuis et payé selon nos
 les positions. La vôtre du 22 Oct nous est parvenue en son
 temps et nous apportant les quittances y mentionnés des
 \$4150 et nous manquait encore pour \$118 des 1850 et \$4.8.9.
 11. 12. 13 & 14 dont nous attendons la prochaine arrivée. Quant aux
 frais des lettres que nous nous ennuions voir de Smyrne. Vous n'avez
 qu'à nous annoncer leur montant en \$, fls & nous nous en
 ferons remise. Si vous avez l'occasion d'envoyer nos lettres à Cal,
 Stantingple, vous choisirez cette voie de préférence et les y adresser
 affranchies à Monsieur Abraham Pictentensky avec la signature suivante
 et elle nous parviendront promptement et bien marquée. Si
 cependant vous n'avez l'occasion que pour Smyrne vous sçavez
 à aller par Lemny & Co de ne pas les expédier par la voie de Londres
 mais directement par ici par le bateau à vapeur français
 voie de Marseille et vous ne les adresserez pas par Londres par
 que au départ du vapeur directe au printemps prochain. Nous
 venant encore vous prier, Monsieur, de vouloir bien protéger
 orgènement le Rabbi Jacob Bourdaelli à Jerusalem, reconnu comme
 l'ancien des communautés Israélites des Allemands à Jerusalem
 en Terre Sainte, et le reconnaître comme tel sur les Is.
 raélites sujets des Pays Bas y établis. Nous avons écrit
 sur ce sujet à Monsieur Schütz Consul général des Pays Bas.

Mr. Yang
 nous avait
 nous ne dou
 lions y relat
 \$150 de la
 & autres, even
 voudrions bien
 ne nous en
 Voulez vous
 sans occasio
 Consul de
 distingués

- N° 186. " Mr. M.
- " 187. " " R.
- " 188. " " M.
- " 189. " " M.

- N° 181. " Herr
- N° 182. " Herr
- N° 183. " Mr. de C.

- N° 184. " To Sar
- N° 190. " Mr. M.
- N° 191. " Mr.
- N° 192. " Rabb
- N° 193. " Herr

N° 194

Nous
 vous nous
 les lettres que
 de Mr. A.
 ultérieure
 ce que nous
 de l'amb.
 fion, Mr.
 honore, je
 célérité. V
 qui viend
 nous pren
 que nous
 causée, et
 celle de f

Monsieur, auquel le Département Royal des affaires Etrangères nous avait transmis une lettre de recommandation d'office, nous ne doutons pas de ce qu'il ne vous fasse parvenir des instructions y relatives. Nous regrettons de ce qu'on n'a pu retirer que \$150 de la somme enlevée au pauvre David Bembel, dit y a d'autres, événements de mal ou d'assassinat nous vous prions de vouloir bien nous en informer, quoique nous puissions croire que cela ne nous intéressait pas.

Veuillez remettre la lettre à Monsieur Alphandari sans occasion ultérieure nous avons l'honneur à Monsieur le Consul de vous renouveler l'expression de nos sentiments les plus distingués

Le Président de l'Etat

N° 186	M. Memun von Kold Ferusin in Jerusalem	29 Kuluw 5600
" 187	Rabbi Haïm Abraham Gagin de	5 Tabet "
" 188	Wittib Rabbi Traïl de	8 de "
" 189	M. R. J. Alphandari Beyrouth	" de "
N° 181	Herrn D. Harff in Dultken (mit Diplom)	Amst 4 Shebeth
N° 182	Herrn Oberkabiner in Wien	" "
N° 183	M. le Chevalier Eliaou de Peccotto Comte-général d'Autriche à Alips	29 Kuluw
N° 184	To Samuel Bendusare Esq London	2 Shebeth
N° 190	Gen Wilhelms Henr J. van Witsen in Rotterdam	9 1/2
N° 191	M. R. J. Alphandari Beyrouth	9 1/2
N° 192	Rabbin Jetaïa Burdacki à Jerusalem	8 2
N° 193	Herrn S. Goldsmid de	5 2

N° 194
 Monsieur le Chevalier G. Pesta, chargé d'affaires de
 S. M. le Roi des Pays Bas auprès de la Porte
 résident à Constantinople

Amst. le 17 Decem. 1839

Monsieur le Chevalier!

Nous prenons la liberté de vous demander une faveur, par laquelle vous nous rendriez un service distingué. Ayant eu l'expérience que les lettres que nous expédions sous couvert de Gouvernement à l'adresse de M. A. Lichtenstein de votre ville, qui se charge de leur expédition ultérieure aux lieux de leur destination, sont sujettes à des retards ce que nous attribuons à une manque d'attention à la Chancellerie de l'ambassade Royale à Vienne - Nous vous demandons la permission, Monsieur le Chevalier, de les expédier d'ici avant sous votre adresse honorée, persuadé que nous sommes qu'alors l'on y mettra plus de célérité. Vous n'aurez qu'à les faire délivrer à M. Lichtenstein qui viendra les prendre à votre chancellerie. Persuadé de votre bonté nous prenons la liberté d'inclure ci-joint une lettre pour ledit Sieur, que veuillez bien lui faire remettre. En vous priant d'excuser la peine causée, Monsieur le Chevalier, nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance renouvelée de sa considération la plus distinguée.

Le Président de l'Etat

N^o 195
To Mr. Mess. Montfieur
at London

I had the honour of writing you 1st Tebeth past, but have not yet been favoured by your kind answer. I herein send you a letter to your address sent to me from Saffet by last mail. I got letters from the widow of the late Rabbi Israel Askonai of Jerusalem, who informs me of having passed a heavy sickness and of her being in the greatest distress, the estate extraordinary support, granted to her distinguished husband, having been suspended since his death. The friendship only of the Reverend Rabbi Haim Abraham Gahiez, who sent her a thousand goshes and some other loans of her friends, of the Poles: then maintained her. I see it a duty of mine to communicate you these circumstances, and to recommend this poor widow to your known munificence. There is besides in her house a grandson of the Rev^d Dr. Hirschel, having the Rabbi Joseph Saul, widow to a daughter of her's who has £500 to get from his grandfather. But the Rev^d Dr. Hirschel having no secure way of remittance for the H. L. and fearing to come to the courts, only ventured to remit £10 by a mercantile decation, intending to await whether they arrive or not for further remittances. You know yourself honored Sir, what high rents are to be made in the H. L. and what a great loss Rabbi Joseph Saul is to undergo by so long a suspense. The late Rabbi Israel having nominated me one of his widows and children's tutor, I felt it a duty of mine of having Dr. Hirschel's attention lead upon the questioned subject but my endeavours have till now been vain. Trusting therefore your distinguished sentiments to all what belongs the well fare of our brethren in the Holy Land, and in our sacred friendship, I request you dear Sir to be kind enough as to speak about this matter to the Rev^d Dr. Hirschel convinced as I am that your influence will prompt him for an immediate liquidation. You doubtless have connections in that country by whom means you could have settled the goods and all obstructions might therefore be avoided, if you would charge yourself with this charitable operation. Hoping this time will meet you and Lady Montfieur in best health and happiness. I beg to present my respects to Lady Montfieur and should be happy in receiving soon your kind reply. I remain with many wishes for your happiness

Dear Sir, Yours respectfully

- N^o 196 Herr Gabbain Colelim in Wilna N^o 11 Tebeth
- N^o 197 " A. Lichtens tein Constantinople 11 do
- N^o 198 Rabbi Lesaie Burdacki in Jerusalem N^o 12 Tebeth
- N^o 199 Rabbi S. H. Schreiber Oberstbaw in Presburg 13 do
- N^o 200 Sen W. H. Aron Gabriel Fischel to Prag 12 do
- N^o 201 Sen Herr M. Abrahamus in Cleve 16 do

Nous ad
Nouembre
des renseig
aux debiteu
montant
Permettre
que l'oy ne
en payer le
parabomes
ou Amsterda
toujours aff
de Harscul
puisse s'a
places de
ce Hoyt &
il vous pra
L'adresse de
par le bat
l'assurance

N^o 203

N^o 204

Consul de
L'out d
L'chance
(des bon
venerable
les amir
D'Oran
le Consul
des Malheur
aux graces
Venerable
de Saint
pretentions
D'Oran
D'Oran
des arrag
les sanction
Signe par
illusions, au
D'Oran
le must

N^o 202

Amst. ce 23 Decembre 1839

Messrs Jacob van Lennep & Co Smyrne

Messrs

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre aimable lettre du 30 Novembre & vous exprimons notre reconnaissance bien sincère des renseignements y fournis et de votre offre bienveillante. Quant aux débours pour nos lettres, vous voudriez disposer sur nous du montant & en faire part à nos^{rs} Laurella à Beyrouth. Permettez nous, Messrs, une autre question. M^{rs} Laurella, nous écrit, que l'on ne pouvait expédier des lettres pour nous à Beyrouth sans en payer le port et cependant pour toutes les lettres qui nous sont parvenues soit de Smyrne, soit de Beyrouth, soit pour Londres ou Amsterdam, nous avons eu payer le port entier. Nous devons toujours affranchir nos lettres pour le Levant, qui par la voie de Marseille coûtent ff 1³⁵/₁₀₀, nous ne pensons donc pas qu'il puisse s'agir d'autres frais de port, que ceux entre les différentes places de la Syrie même. Veuillez, Messrs, nous éclairer sur ce sujet & pardonner la peine causée. Si dorénavant il vous parviendrait des lettres à n^{re} adresse, veuillez y rajouter l'adresse de Londres & nous les acheminer directement pour ici par le bateau à vapeur voie de Marseille. Agrées, Messrs, l'assurance renouvelée de n^{re} considération la plus parfaite.

Le Président Spectre

N^o 203. Herrn Parnaszi, der Israel. Gemeinde zu Hamburg 17 Febeltz

Amsterdam le 19 Decembre 1839.

N^o 204 Monsieur Constantin Baxidy

Counsel de S. M. l'Empereur de toutes les Russes, Chevalier 8^o 15^o 18^o resident - Toffe

Monsieur le Consul,

C'est dans l'accomplissement d'un devoir agréable, que nous avons l'honneur de vous écrire, pour vous exprimer notre vive reconnaissance des bontés distinguées, desquelles vous avez bien voulu protéger le vénérable Rabbin Jacob Bourdaqui à Jérusalem, & du Ministre, que vous lui avez prêté pour le faire reconnaître l'Évêque de tous les Israélites, Sujets de S. M. l'Empereur de Russie établis en Palestine. Par cette attitude noble vous avez contribué, Monsieur le Consul, à rencontrer une de nos dispositions les plus urgentes pour les véritables intérêts des Malheureux Israélites de la Terre Sainte, que nous avons chaudement recommandée aux grâces de S. M. le Comte de Schouvaloff. Le caractère probe & intègre du

Vénérable Rabbin Jacob nous offre une garantie suffisante de ce que leurs intérêts ne soient pas compromis et qu'ils accomplissent ses devoirs avec impartialité & équité. Il nous sera connu, Monsieur le Consul, qu'il a à combattre les insolentes

prétentions d'un de ses antagonistes, du nom de Salomon Marist, dont à ce que nous croyons, vous ne ignorez pas les excitations. Cet homme dans la nuit la porte à des arrogances continuelles, prétend que c'est lui, qui de droit a été appelé à les sanctionner, & pour appuyer ses prétentions, il s'est fait dresser un instrument, signé par des pasteurs, qui s'est acquis par la corruption & des promesses illusoires, qui ont le nom de leur Évêque, & il se propose de faire valoir cet instrument.

Vous comprendrez, Monsieur le Consul, l'absurdité de cette basse manœuvre, le motif point de toute les Israélites établis en Terre Sainte, car ceux-ci ne

129

N^o 235 Herr Philip Abraham Cohen, Frankfurt
 N^o 235 bis Messieurs Kibel & Houghton, Beyrouth
 N^o 236 Monsieur L. Goldsmid te Jerusalem

Amst. 26 Schevalier
 " 6 Janvier
 " 20 Mars

N^o 235-4 Messrs Kibel & Houghton
 Beyrouth

Amst. c. 5 Janvier 1860

Nous avons l'honneur de vous remercier de vos lettres des 28 Nov. 23 & 25 Dec. dont la dernière nous porte le Compte des 18600 pi. 1/2 payés pour 36 par les Young & Jerusalem & de 10000. Mr. Laurella, qui nous a écrit le 2760.50 que nous avons fait de vous par le Mr. de l'Office de l'Office de Paris. Le traité est honore mais nous devrions vous dire que nous avons des legeres à faire sur le payement. Premièrement nous vous avons déjà communiqué, que nous aurons l'habitude de nous faire des expéditions de ce genre, si le risque du transport de Beyrouth à Jerusalem est à votre charge. Vous nous aviez tant simplement écrit, que vous pourriez faire des payements par la dernière ville; nous avions donc supposé, que vous y teniez des fonds disponibles & que cette opération se passerait sans frais ultérieurs, maintenant nous nous chargeons 1/2 de Commission pour Mr. Young & un autre 1/2 pour frais de transport. Cependant nous voudrions même concéder à ces frais de 1/2 de provision à Mr. Young, mais alors nous devrions vous dire, que Mr. Young s'est de son propre chef porté à retenir 1 1/4 % de provision sur les payements, même, qu'il a débitté aux caisses, le que sans aucune condition nous ne reconnaitrions.

Quoiqu'il en soit les caisses avaient consenti à cette réduction d'un côté par nécessité & pour obtenir l'argent dont ils avaient un besoin pressant, de l'autre parcequ'ils supposaient que cela devait être ainsi, & que nous y avions donné notre assentiment; mais comme cela n'est pas ainsi, le consentement des caisses à cette réduction n'est d'aucune conséquence. Nous pourrions donc les en assurer que vous croirez officieusement, pour faire substituer ces 1 1/4 % retenues. D'autre part correspondance directe nous demandant avis de ce qu'on leur avait payé quelques monnaies Caspiennes, qui devaient se vendre au poids, & où ainsi il y avait de la perte. Nous vous souvenons que nous nous avons expressément recommandé de ne faire payer à Jerusalem que de bonnes espèces & qui avaient le même cours à Jerusalem qu'à Beyrouth, (p.e. des Chirins) & nous y avions compté.

Il nous reste donc à apprendre, si le risque de transport des groupes de Beyrouth à Jerusalem n'est pas à votre charge, si Mr. Young se contenterait d'un demi % de provision & si vous nous voudriez nous répondre de la validité des espèces envoyées par à Jerusalem, avant de pouvoir nous envoyer à une nouvelle Commande. Comme vous le dites vous mêmes, ce n'est qu'une opération de charité & par conséquent votre réponse ne correspondait pas à nos intentions, nous préférons vous en laisser l'habitude, en faisant nos missions directes en groupes par la voie de charité.

Quant à ce que Mr. Laurella nous a dit d'un prêt de 100 pi piastres que nous devrions lui envoyer auprès de vous, nous n'en savons rien. Nous vous remercions bien des renseignements au sujet des variations du cours des espèces sur vous que nous avons bien voulu nous donner dans votre lettre surmontée. Tout ce que nous en voyons c'est qu'on n'a pas même une base approximative de calculations & que cela dépend entièrement de l'habileté de nos experts, que nous espérons (que nous attendons prochainement) nous mettre en état de Pentenir dans une relation, que nous serions capable.

ce qui nous mettra en état de vous transmettre des Communications précieuses.
Après, Messieurs, l'assurance renouvelée de notre très parfaite Consi-
dération. Le Président des Étudiens et Amateurs des Langues
Sacrées de la Terre Sainte, Jérusalem.

J. S. Weiller, bin, sans charge de la
prompte et sûre remise de la lettre
ci-jointe à l'adresse de Mr
Jesiah Boudacki - Jérusalem

N° 237	Herrn Oberkabiner in Warschau	Amst. 3 Janvier 1800
" 238	Herrn Oberkabiner in Lublin	do
" 239	Den Welckelien Heere M. Beit te Rotterdam	do
" 240	Den Welckelien Heere M. Lovenstam te Rotterdam	5 1/2
" 241	Herrn M. Spira te Brodoy	do
" 242	Den Welckelien Heere M. Lovenstam te Rotterdam	do
" 243	Herrn Isaac Oberkabiner in Wörte	7 00
" 244	Herrn L. Harff in Dinklahen	1 00
" 245	Herrn L. Moij in Vreden	do
" 246	Herrn J. Frenkel in Wittenhausen	3 00
" 247	M. S. Keyser Esq London	7 00
" 248	A. Ansell Esq London	do
" 249	Le venerable Rabbijn Jesaia Boudacki Vehil à Jerusalem	9 00
" 250	A. Samson Esq London	do
" 251	To Heer J. Levy London	do
" 252	L. Symons Esq London	do
" 253	Heer David Meloola London	10 00

N° 254 " Monsieur le Baron James de Rothschild
à Paris Amst. le 18 Janvier 1800

Monsieur le Baron,
Nous voudrions bien, avec votre bienveillance accoutumée nous excuser de ce que nous venons
encore appeler votre attention sur nos corrépondans inférieurs de la
Terre Sainte, qui dans leurs lettres à nous, qui sont à v/ de parité, nous
implorant de vous écrire en leur faveur, M'ayant, après Dieu, que des pères en
vous, Monsieur le Baron, pour obtenir par votre protection, la justice, qui
leur avait été si longtemps retenue.

Vous voudriez vous souvenir, Monsieur le Baron, de l'affaire des dédames
des Malheureux filles de Saffat; Ora Sujet de la quelle Monsieur L'aurin, avait
deus le temps passé des Communications si rassurantes. Ce fonctionnaire a
bien voulu nous écrire en date du 23 Janvier 1800 les mots suivans sur ce Sujet, Savoir:
" Quant à l'affaire de Saffat Monsieur L'aurin nous fait part que l'argent pour se
" vivement, il a obtenu la remise de quelques fonds du dernier à Compte, ainsi que
" la promesse ou prochain versement de 5 à 6 cents Courus, en attendant que cette
" négociation soit définitivement terminée.
" Néanmoins toutes ces assertions n'ont eu aucune suite, car à l'exception de la

petite indemnité
Un un donia de
de cette indemnité
per dent mince
Se faire entendre
Nous d'avez
Celle affaire
des baines de
il Compte
penny de la S.
piont. Oing
Les Cou
à Vous Souv
timp. O. abd
Egypte en
ma opette a
existe par
Hranch 4.
vous avat
" pris ad
" prier en
Mbinarum de
Veuu inplot
de Vouloir
à Notre Sag
Malheurux
4 les bened
Suivent de
fions rurs
Vnus de de
bien d'imp
intéressé, et
Suivre à
Après
St. Saffat
bienveillance
Nou
Adresses
très-sincère

petite indemnité payée il y a plus de deux à trois ans les Malheureux n'ont pas encore
 reçu un denier de plus, Nous concurrens, Messr le Baron, quelle soit été la suite
 de cette inertie; l'on veut trainer cette affaire en longueur jusqu'à ce que les réclamans y
 perdent même l'espérance & que la misère les ait réduits au dernier point.

Il n'y a que vous, Messr le Baron, dont la voix est assez puissante pour
 nous désigner témoignés aux Israélites de la Terre Sainte vous autorise à intervenir dans
 cette affaire ténueuse & vous en a posteriori une Nouvelle fleur à la Couronne
 des bonnes actions qui se richement dans votre tête. Aussi le Ciel vous tiendra
 à il Comptes de votre Charité, & si les benédiction unanime de tous les Israélites
 pieux de la Terre Sainte se portent vers le Dieu de nos pères, elles ne manqueront
 point d'implorer pour vous la félicité que vous méritez à tant de bontés.

Les Communis Israélites, dites Sephardim de Saffet, ont causé une prière
 à vous soumettre. Elles sont encore sujettes à des impôts, qui datent du
 temps d'abd' Allah Pachà sans les taxes d'Aboudich & Ferdich. Le Gouvernement
 d'Egypte en prenant possession du pays, a aboli toutes les taxes injustes, et
 n'a excepté de cette même salubre que les impôts mentionnés. Comme il y
 existe parmi les dites Communis des Nations d'Algerie, du Maroc, de
 Granada &c. Nous vous avons écrit au Sujet de l'Aboudich à Messr de Laurin, qui
 nous avait répondu " Aussitôt que les affaires politiques de la Syrie auront
 pris une assise durable, la question du Ferdich (Ferdich) sera
 prise en considération. " Grâce à l'information, Messr le Baron, les

Ministres de Saffet & Tiberias avaient dans le temps obtenu la suspension temporaire
 d'un impôt Harid de 90 bouvers par an. Nous vous implorons donc
 de vouloir bien rendre la même faveur aux Sephardim de Saffet, l'impôt
 à votre sagesse & raison aux Mayors qui en assurement une bonne fin.

Notre promptitude, Messr le Baron, à secourir l'opprimé et le
 Malheureux nous ont acquis à jamais l'attachement & la gratitude éternels,
 & les benédiction de vos protégés ainsi que les vœux de tout Philanthrope vous
 suivent dans vos opérations. Vous ajouterez à vos nombreux obligations
 nous remercier vous en voulant bien nous donner la certitude de ce que
 vous voudrez bien vous occuper de nos prières, & que il nous seroit
 bien d'espérer de pouvoir en faire la communication aux Malheureux
 intéressés, et persuadés que nous sommes, de ce que son résultat favorable
 suivra à vos démarches.

Après, Messr le Baron, nos vœux incessants pour votre Salut,
 le Sygne bien persuadé des sentiments respectueux et attachés, que votre
 bienveillance a dû provoquer en nous.

Nous avons l'honneur, Messr le Baron, de vous renouveler les
 assurances de la plus distinguée & de notre dévouement
 très-sincère. Le Président des Sephardim & Anarcaliens &c.

N^o 255

Messieurs de Rothschild Freres
Paris

Amster 18 Janvier 1840

Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps vos honoraires de
3 et 13 Courant, et j'espere que vous en avez bien voulu nous en
faire de même de votre compte, que vous avez bien voulu nous en
transmettre par la dernière; nous l'avons comparé à nos écritures
qui se trouvent en conformité.

Veillez bien, Messieurs, faire remettre la lettre incluse à
Monsieur votre Baron J. de Rothschild et agréer l'assurance de
notre nouvelle et toute considération la plus parfaite.

Le Président des Tshidim & Amarecalim Eff.

- N^o 256 Herrn Abraham Reif in Zell an der Rhenburg Amst. 16 Adar 1
- " 257 Herrn M. Heberger & Verlinghausen " 17 "
- " 258 Herrn St. Proenthal in Leypselburg " 19 "
- " 257 mont 259 S. Alkan Poyt " 19 "

N^o 260 M. M. Benatar Bordeaux

Amst. 19 Adar 5600

Monsieur
Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps utile vos honoraires du 26 Tshith 4, 9
Courant, & nous serions de votre bien nous serions de le payer avoir répondu plutôt à
la première. Nous avons pris note de votre ordre de verser 20 à la Caisse
de la Terre Sainte pour l'offrande de Tshidim et nous en remercions bien au nom
des pauvres Contributionnaires intéressés. C'est avec un grand plaisir que
nous avons été informés par votre dernière lettre de ce que la réponse du Venerable
Rabbin de Bayonne ait été satisfaisante au sujet de la quête en faveur
des pauvres de la Terre Sainte, & nous espérons que le résultat soit conforme
à nos espérances.

La misère de nos frères infortunés, hélas, n'a
pas pu être apaisée; toujours les mêmes souffrances & les mêmes besoins, auxquels
l'assistance la plus active ne peut pas suffire. Veillez bien en parler
à Messrs. Grados de Millé, & Cergayer & Secourir aux pauvres Rabbin de
Jerusalem en faisant quelques avances sur le legs de son aïeul.

Espérant que vous renverrez dans vos bureaux de Charité nous vous remercions
de vos remerciements de votre lettre pour la Sainte Cause & pour l'honneur de
votre Office l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président des Tshidim & Amarecalim des Communautés Israélites
de la T. S. Visé à Amster

Monsieur M. Benatar Bordeaux

Amst. 19 Adar 5600

Je me référant à la lettre d'office qui précède, j'ai eu l'honneur de vous adresser la
réception de votre dernière expédition de 3 Marriques de vin sur lesquels nous nous
calculerons prochainement. J'ai aussi votre lettre

M. de B...
de défavorable
Union à la
Paris
M. de B...
pour un
que M. de B...
temps est
J'ai
M. de B...
Je suis
leur payer
M. de B...
Je suis
Je suis
Salu...

- N^o 262 To
- " 261 To
- " 263 To
- " 264 To
- " 265 To
- " 267 To

I have the
of the Holy
their letter
Your letter
Booklet all
to be forw
the above
We have in
Hebrew Cons
Whom me
of his Camp
to London
Lodge him
and he being
All the
duty to say

- " 268 Herr
- " 269 Herr
- " 270 Herr

Mr de Bar, quant à Elle - Mr Hoopmann, Quoique je ne sois pas de défavorable sur son compte, C'est deus votre intérêt que je ne sois pas unien à Cadix.

J'ai remarqué que vous devez de faire une Communication en vos Cœurs à Mr de Oppenheim; Si je pourrais lui être utile à la vente, je vous ferois un plaisir de lui s'y aider. Quant aux 40 francs que Mr de Oppenheim me doit payer pour son compte, je les recevrai en temps utile.

J'ai une demande à vous faire pour répondre à la remarque que m'adressait un de mes amis auquel je parlai au sujet de vos vins. Il s'agit de savoir que si vous achetez les vins des Chrétiens, vous les leur payez et que le vin, que vous fabriquez est entièrement votre propriété à votre risque, ou si les Chrétiens ayant la moindre participation, je vous prie de m'en donner bientôt une explication, pour que je puisse y répondre. En attendant de vos nouvelles estimées, j'ai l'honneur de vous saluer amicalement. Monsieur Votre très Sincère & dévoué.

- N° 262 To D. Barnett Esq London Amsh 21 Adar 1
- N° 261 To Rev^d J. Levy London 21 Adar 1
- N° 263 To E. J. Symonds Esq London do
- N° 264 To M. S. Keyser Esq London do
- N° 265 To S. Abecasis Esq London 23 do
- N° 267 Salomon Ober Rabbinus in Warstern
- N° 268 Salomon Abecasis Esq London Amsh 21 Adar 1 dill 600.

Dear Sir!

I have the honor herewith to enclose you a Packet from the Mahanims & Rabanims of the Holy City of Tiberias, I reciev'd this day to forward to you, I see by their letter to me, that you will find in the above Packet an answer to your letter, which I expected, I also percieve by their letters, that the Packet also contains a letter for R. H. S. Luria which no doubt he requests to be forwarded to him. Your answer of the receipt of the above will oblige me, I have allso to Communicate to you, the honor we have in the Company of your Lady's under the Rev. Chief Rabbi of the Hebrew Community at Caspe J. L. Bilbas L. D. who is here ^{since} a month, and whom we have treated with the highest respect as we had the pleasure of his Company several times to ~~dine~~ ^{dine} with us, his intention is to go to London on Wednesday next the 4. March ^{29 Adar 1.} and I have no doubt you will lodge him at your house, because you have the honor to be related to him, and he being intitled to all the honor and respect as you no doubt are aware of. All things I had no intimation from the Rev. Gentleman, I must think it a duty to say so much as I must at all events write you this day. I remain

Yr very truly

22 Adar 1
do
do

- N° 268 Hebrew Abraham Dorhitchiner in Jerusalem for you Besburg
- N° 269 Henry & Abraham Wolfsonhorn do
- N° 270 Herrs Gaborn Collegen in Welsch do

N^o 277

Monsieur E. Silber
Beyrouth

Amsterdam le 5 Mars 1840

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 3 Février en réponse à la quelle j'ai eu l'honneur de vous adresser par le courrier de Hollande un mandat de 10,000 florins en faveur de votre compte au profit de la cause de Jérusalem. J'ai eu l'honneur de vous adresser par le courrier de Hollande un mandat de 10,000 florins en faveur de votre compte au profit de la cause de Jérusalem.

Je suis au regret de ne pouvoir vous adresser par le courrier de Hollande un mandat de 10,000 florins en faveur de votre compte au profit de la cause de Jérusalem. Je suis au regret de ne pouvoir vous adresser par le courrier de Hollande un mandat de 10,000 florins en faveur de votre compte au profit de la cause de Jérusalem.

N^o 278

Monsieur P. Lancellotti Vice Consul des Pays Bas etc etc
à Beyrouth

Amsterdam le 5 Mars 1840

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 31 Décembre et 1 Janvier par laquelle vous m'avez adressé les quittances des 10,000 perques pour votre compte au profit de la cause de Jérusalem. Je suis au regret de ne pouvoir vous adresser par le courrier de Hollande un mandat de 10,000 florins en faveur de votre compte au profit de la cause de Jérusalem.

promptement
non est p
reath. q
dans l'id
disinterce
soudis qu
prohibito
nos non
L'esperan
Nous vous adresser
M. E. Silber de f
Vos instructions
M. Lancellotti
N^o 278
Monsieur
Dieu
vous
du 10
entre
Cepen
qui
Pater
inter
B
qu'
et
de l
l'ex
de
qu'
d'est
demi
prom
d'ord
que
Cour
de de
par
pape
liste
en l
signé
ce q

promptement nos remettre aux pauvres Israélites et à leur repaire
 non les frais de voyage et les longs retards d'une pécunie à Beyr
 routh. Quoique nous n'avons qu'à nous louer de votre loyauté
 dans l'exécution de nos commissions, nous en appelons à votre
 désintéressement d'avoir préféré une voie directe, et sommes persuadés
 qu'elle ne vous en coûtera pas moins de votre part que de
 protection, si l'occasion se présentait. En attendant bientôt de
 nos nouvelles nouvelles, nous vous offrons avec sincère le Content
 l'assurance de notre plus parfaite considération.

Nous vous devrions encore au Crédit Supplémentaire auprès de
 M. E. Kellner de Bâle en lettres de cent piastres turques que Le
 Président des Rabbins de Jérusalem
 vous a distribués comme de coutume contre quittances signées par lui
 et les autres Rabbins qui en ont été faits à Bâle.

N. 278

Moruen P. J. Young

Amsterdam 5 Mars 1840

Monseigneur de M. Nathan qui
 nous avons eu l'avantage de recevoir votre estimable lettre
 du 10 décembre et au sujet des paiements effectués par votre
 entremise dans votre ville, ensemble de 18.800 nous avons
 cependant remarqué qu'en outre du demi p. o. de provision
 qui vous avait été alloué pour aide à ce que l'on nous doit
 retenu encore 1 1/2 p. o. sur les fonds mêmes payés aux pauvres
 interposés et sous aucune condition nous pouvons y consentir
 si en revanche demandé la restitution, vous voudriez considérer
 qu'il s'agit d'une charité et pas d'une opération de Commerce
 et vous ne voudriez pas priver les pauvres d'une libération
 de laquelle il n'est que trop évident, s'agit par l'entremise
 d'examiner pour la route le Regu des transports en groupes
 de Beyrout à Jérusalem et des autres considérer les avantages
 qu'un paiement sur le lieu nous offre nous serons bien enclins
 d'entrer en relation directe avec vous Moruen, et au lieu d'un
 demi pour cent nous voudrions même vous allouer un pour cent
 pour l'exécution de nos commissions pour en revanche nous
 devrions pouvoir compter que vous ne payeriez aux pauvres
 que de bonnes espèces, telles que nos Carcus et de valeur
 courante, et égale dans la ville, laints, et sans aucune
 de déduction; si vous étiez d'accord nous vous transmettrons
 par cette lettre la Commission de faire pour compte les
 paiements contre quittances de Rabbins de Jérusalem dans les
 liste ci Contre qui ensemble se portent à la somme de 32850
 Trente et deux mille trois cent cinquante — vid. au fin de la lettre.
 ces lettres au Cas qu'un des Rabbins qui devraient
 signés dans les posts collectives seraient morts
 (ce qui leur procure) les autres Rabbins désignés

de 32850

pour la signature pourroit choisir un autre Nalbin
 qui signera a sa place, nous vous recommandons de vous
 dispenser de tout le montant pour notre compte en lettres
 de charge payable a vue sur Messieurs Rothschild Freres
 a Paris, auprès desquels nous vous accordons &
 vous negocierez les Bilets au cours le plus avantageux
 possible avec votre lettre d'avis vous nous en remet
 trét une exemplaire des quittances et vous l'enclurez
 a votre avis a Mess. Rothschild Freres a Paris pour nous
 l'envoyer promptement, si cependant il etoit necessaire
 d'employer M. E. Kildin a Bayroth pour operer la
 negociation de vos Bilets, nous nous entendrons
 avec ce Messieur sur la provision de charge qui doit
 en provenir si cette premiere Commission etoit a notre
 satisfaction nous vous transmettrons nos operations
 futures dans votre residence et les enverrons, vous
 voudrez cependant songer a ce que l'Hayet d'une
 subtraction destinée aux pauvres et sans de doubte
 meuroit pour leur être utile nous vous remercions
 des demarches faites par vous pour nos Malheureux
 Coreligionnaires de Helion et recommandons a votre
 protection future tous les Juifs, souffrants de la
 guerre sainte. Ci a pied la liste des paiements a faire
 contre quittances de Rabbers y designez et vous voudrez
 nous faire avisé pour la verification par M.
 L. J. Goldsmith & Co qui le fait gratuitement
 en attendant votre prompte réponse nous vous adressons
 Messieurs Caspar une & de consideration tres distinguée
 Nous avons l'honneur de vous faire la stricte demande remarquer de ne accepter aucun
 arrêté sur les sommes que nous vous comissions de payer de qui que cela puisse être
 car nous ne ferons valoir que les fonds qui ont été effectivement payés, et vous
 voudrez nous y confirmer.

au depart de la p...
 contre quittance de
 cinquante piastres de
 tout le montant
 Liste

- N. 1 la Commission
- Banque de France
- Sept. 1804
- 20 A. Paris
- 26 Idem
- 3 La V. de
- 4 H. H. G.
- 5 L. P.
- 6 Idem
- 7 L. H.
- 8 M. S.
- 9 M.
- 10 M.

N. 205
 " M
 Nous a
 bien voulu
 D'après
 avec bien
 à vous
 le Chevalier
 Comte-Lieutenant
 ne produise
 Connaître un
 le vic Com
 le dit Rabber
 comme tel a
 avoir de vous
 me pourait
 de Via Re
 etait neces
 D'Autriche
 necessaire, et
 nous de
 par une priere
 M. H. L.
 Dar Barbe
 de L. H. K.
 cette incinte



137

au départ de Caparte nous avons eu en nous nous mettre la Commission Supplémentaire de payer
 contre quinquante des Rabbin Urie Wallabrinke la somme de 250 H de R. Juss. Meyer 100. ensemble
 cinquante piastres turques, tous deux à Jérusalem, nous voudrions aussi prendre votre reconnaissance en
 tenant la mantant pour n/c Surkup de Rottschild frère à Paris.

Liste		Tranyp. à Jérusalem		
N. 1	La Commission ad hoc de la Cong. Persijn. D.			22005
	Bat. Hirschel, Landshuy. M. M. Schaverin	N. 11	Le J. Goldsmid	1625
	Epk. H. Epstein	12	N. S. Coronel	1018
2	R. Isaac Bourdacki	13	J. Rosenthal	967
26	Idem	14	Teodim Marcus Schlarke	1036
3	La V. du Rabbin Israel arcanosi	15	J. H. à Hebron	3700
4	H. H. Gagin p. C. de B. L. A.	16	Sin. Levy & S. L. Sanner	2000
5	L. Bergman			32350
6	Dr. Schwartz	17	Urie Wallabrinke	250
7	L. Halburstädter	18	R. H. Meyer	250
8	M. Sachs			32850
9	H. H. Huf			
10	Alex. Blitz			
				1335
				22005

270 Herr F. Kell. Kann 27/10/1841
 272 M. S. Rappert Erw. London 28/02
 273 et. Sandson Erw. London 20
 274 Herr et. Lichtenstein Constantinopel 00

N. 205 Monsieur Schute, Consul-Général de S. M. le Roi des Pays-Bas
 Alexandrie Amd. 14ellars 1840

Mémorial au Consul Général

Nous avons eu l'honneur de recevoir en temps utile les lettres de quelle, nous avons
 bien voulu nous favoriser en date des 6 et 24 Janvier passé et nous prions
 d'agréer nos remerciements bien sincères et l'assurance de l'assurance avec laquelle nous
 avons bien voulu accueillir nos demandes. Nous nous sommes bien reconnu par
 à nous être intéressé en faveur du Vénérable Vekil Jacob Bourdacki auprès de
 le Chevalier G. Testa, Charge d'affaires du Roi à Constantinople et de Monsieur le
 Consul-Général de Russie de V. et nous ne doutons point de ce que votre recommandation
 ne produise les résultats désirés.

Nous nous permettrons cependant, Monsieur le Consul Général de vous faire
 connaître une nouvelle calamité, qui vient traverser la reconnaissance en question.
 le vice Consul de Russie à Jaffe, chargé par ses Supérieurs avait fait proclamer
 le dit Rabbin Vekil des Nationaux turcs en Palestine et l'avait présentée
 comme tel au Manifeste de Jérusalem. Dernièrement le Vekil ayant eu
 avoir recours au Manifeste dans une affaire d'office, celui-ci lui insinuaient qu'il
 ne pouvait être reconnu comme tel sans qu'il fût porteur d'un Brevet
 du Vice Roi de l'Egypte. Nous ne savons point si en effet ce Brevet
 était nécessaire, mais nous courons à ce sujet à Messieurs les Consuls Généraux
 d'Autriche et de Russie résidant à Alexandrie pour obtenir le document, si il était
 nécessaire, et nous vous prions, Monsieur le Consul Général, de vouloir bien nous en faciliter.

Nous devons encore, en qualité de Sujet du Roi des Pays-Bas nous importuner
 par une prière, qui pour nous est d'un intérêt personnel. Le Consigne de son frère
 Shiba Lehm, aieut fait acheter à Jérusalem une enceinte de bâtiments appartenant
 "Dar Banchotim" et l'a chaté par contrat sous les noms et comme propriété
 de Levi Hirschel Lehm et Shiba Lehm à Amsterdam. Ils avaient désigné
 cette enceinte pour Synagogue à l'usage de la Communauté Israélite dite Persijn.

Amst ce 5 Mars 1840

A Son Altesse
 Mehemmed Ali
 Vainqueur de l'Egypte etc etc etc

Monsieur !

Le Soussigné Administrateur & Aumônier en Chef des
 pauvres Congrégations Israélites de la Palestine, prend
 la liberté de s'adresser directement à Votre Altesse
 Serenissime persuadé que nous sommes qu'un prince
 aussi célèbre pour sa sagesse et sa libéralité, aussi résolu
 nommé pour la protection et munificence, qu'il étend
 sur tous les habitants de son vaste Empire, ne voudrait
 pas nous refuser sa Grace pour la prière, que nous ve-
 nous Lui adresser respectueusement.

En 1833 la pauvre Congrégation Israélite, dite "Perussim"
 à Jérusalem ne possédait pas de Synagogue, et ses membres
 étaient obligés de faire leur culte divin dans plusieurs
 Chapelles esparses. Pour subvenir au besoin prononcé
 d'un temple, le soussigné de Commun avec son frère M^r
 Akibah Lehren à Amsterdam, avaient fait acquérir
 à Jérusalem, une enceinte de bâtiments, dite "Dar
 Baschkativ", laquelle avec appartenances leur avait
 coûté plus de cent mille piastres. L'achat fut contracté
 sur les noms de Levi Horseh Lehren & Akibah Lehren à
 Amsterdam et le paiement effectué avec leurs fonds à eux,
 l'enceinte est donc la propriété de deux sujets de Sa Majesté
 le Roi des Pays-Bas. Ils la désignaient pour Synagogue
 à l'usage de la susdite Congrégation Israélite des Perussim
 à Jérusalem, et depuis Septembre 1837 non y officiait sans
 aucun empêchement. Ce qui restait de l'enceinte était donné
 pour habitation gratuite à quelques malheureux Israélites
 qu'en voulait en soulager.

Dernièrement cependant le Mouschim de Jérusalem
 avait fait insinuer au vénérable Vèkil, qu'il y aurait lieu
 à des ^{pour parler} ~~propos~~ au sujet de cette Synagogue, appelée
 "Sukath Salem" et le Vèkil suppose que c'était que les
 Israélites n'avaient pas la permission spéciale de Votre
 Altesse pour son érection.

La

La haute gloire de Votre-Altesse, qui s'est répandue dans toute l'Europe, le renom de votre sagacité et munificence, qui nous sont bien connues, nous donnent la Hardiesse, mon Auguste Prince, d'avoir recours direct à votre générosité et d'implorer de votre Suprême bienveillante la permission, y requise.

Les malheureux Israélites de la Palestine ont eu tant de torts à endurer, tant d'insultes et de Misères à souffrir, ils ont été saccagés pillés, et maltraités pour leur attachement et fidélité envers le Gouvernement de Votre-Altesse. Vous leur avez déjà fait le bienfait d'abolir les abus, par lesquels le Gouvernement antérieur les écrasait.

Vous, mon Prince, dont l'esprit élevé et la Magnanimité sont les plus brillants joyaux de votre Couronne, ne refuserez pas votre précieuse protection à une population opprimée et dans votre Miséricorde, leur donnera votre suprême permission, pour ce temple, où ils adoreront le Dieu de leurs pères et y imploreront sa Bénédiction céleste sur vous Monseigneur!

Monsieur Schutz, Consul Général de S. M. le Roi des Pays-Bas, qui a bien voulu remettre cette Requête à votre-Altesse, se chargera d'y recevoir votre haute Décision. Puisse-t-elle être conforme à nos Desirs.

Nous avons l'honneur, Auguste Prince, de nous nommer avec le plus profond respect et avec le plus grand dévouement

Monseigneur
de votre-Altesse

Le très humble et très-Obéissant serviteur
Le Président des Pélidim et Amasculim des Communautés
Israélites de la Terre Sainte, résidant à Amsterdam

N^o 280 Aan de

N^o 281 Aan de

" 282 Aan de

" 283 Aan de

" 284 Aan de

" 285 Aan de

" 286 Aan de

" 287 Aan de

" 288 Aan de

" 289 Aan de

" 290 Dende

" 291 Dende

" 292 De

" 293 a

A de laur

" J. de

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

- 141
- Amst 30 Nov 1
- N^o 280. Ann de Gemente ad Hoc in Gemente Persipin te Jerusalem
- N^o 281 Ann de Gemente Sephardim te Tiberia 0^o
- N^o 282 Ann de Gemente Sephardim te Saffet 1^o Nov 2
- N^o 283 Ann de Gemente Sephardim te Saffet 30^o Nov 2
- N^o 284 Ann de Gemente Sephardim te Hebron 1^o Nov 2
- N^o 285 Ann de Gemente Sephardim te Tiberia 0^o
- N^o 286 Ann de Gemente Sephardim te Tiberia 0^o
- N^o 287 Ann de Gemente Sephardim te Hebron 0^o
- N^o 288 Ann R. R. J. Alphonse te Persipin 0^o
- N^o 289 Ann Rabbi J. M. H. Schlank te Jerusalem 0^o
- N^o 290 Des Heur L. Goldsmid te Jerusalem 0^o
- N^o 291 Des Heur E. J. Symons Esq London 5 0^o
- N^o 292 Des Heur J. Levi London 0^o

N^o 293 à Monsieur
 A de Lauris, ~~Actuel~~ Conseiller Actuel du Gouvernement Consul général de S. M.
 l'Empereur d'Autriche supérieur de S. A. le Vice Roi de l'Egypte H. H. H.
 résidant à Alexandrie.

Monsieur le Consul Général

Nous recevons la liberte de vous remercier respectueusement de la lettre
 que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 23 Janvier 1839 et de remercier à
 votre bienveillance nos prières et vœux au sujet des déclarations des frères de
 Saffet en 1834 et de l'Ébouah.

Nous devons encore revenir à votre égard au sujet de la nomination du
 vénérable Rabbi Isaac Bourdaski à Jérusalem comme Vekil des Israélites de la
 Congrégation. Dans l'office honoraire du 24 Août 1839 nous avons
 eu la complaisance de vous communiquer, que nous avons ordonné à Mr Lapi de
 reconnaître le Rabbi en qualité de Vekil et de faire part de cette nomination
 à tout ceux qu'il appartiendra. L'Agent consulaire de Russie à Saffet,
 ensuite des ordres de ses Supérieurs, avait d'ailleurs procédé à cette nomination
 et avait présenté le Vekil Isaac au Mouslem de Jérusalem.

Dernièrement cependant le Vekil ayant dû revenir à l'autorité locale
 dans des affaires d'office, le Mouslem lui fit insinuer qu'il ne pourrait le
 reconnaître sans qu'un Bivardi du Vice Roi le confirmât.

Nous ne savons point, si en effet un Bivardi était nécessaire, mais si tel
 en était ainsi, nous vous prions avec fermeté de vouloir bien maintenir votre
 propre œuvre, et de vouloir bien faire les démarches, que vous jugerez les plus
 efficaces pour obtenir ce document.

Nous écrirons sur ce même sujet à Mr le Consul G^l de Russie, espérant
 que vos démarches combinées ne pourront produire que le résultat désiré.

Si vous voudriez Monsieur le Consul G^l, avoir la bonté de nous faire part du
 résultat, nous vous en serions extrêmement obligés.

Nous avons l'honneur Monsieur le Consul G^l de vous remercier l'assurance de
 votre considération la plus parfaite et de notre dévouement entier.

Le Président des Israélites H.

N^o 294
 Monsieur le Comte de **Modem**
 Conseiller de la Cour & Comte d'Etat de S. M. l'Empereur
 des Russes Empereur de S. A. l'Émiré de l'Égypte &c. &c. &c.
 résidant à **Stamboul**.

Ant. Hellars 1840

Monsieur,
 Nous devons encore vous offrir nos remerciements un peu plus de la bonté avec laquelle
 Vous avez daigné accueillir nos vœux relativement à la nomination du Vénérable
 Rabbin Jacob Bourdachi de Jérusalem aux fonctions de Chel des Israélites sujets de
 Russie en Palestine. Nous l'agent Consulair de S. M. Impériale à Jaffa a bien
 voulu faire promulguer votre nomination & c'est de ce côté de la manière la plus
 distinguée par cette affaire, ayant même présenté le nouveau Chel à plusieurs
 de Jérusalem. Distinctement cependant, le Chel ayant dû avoir recours
 à l'autorité locale pour des affaires d'ordre, le Mansulim lui fit insinuer qu'il
 ne pouvait le reconnaître sous cette qualité sans qu'il fut porteur d'un Receveur
 du Vice-Roi qui l'y confirmait. Nous ne savons pas, si en effet ce
 document était nécessaire, mais nous nous en sommes, Monsieur de vous
 en faire part, pour vous servir avec faveur, si il en était ainsi, de vouloir bien
 maintenir votre propre accord, et d'écarter les mesures, que dans votre
 Sauf vous croyez les plus efficaces pour obtenir le document en question.
 Nous avons écrit dans le même sens à M. de Lavin, Consul Général
 d'Autriche en Égypte, persuadé que nous sommes qu'il voudra bien s'y agir
 de concert avec vous, Monsieur.

Si vous voudriez bien vous saisir de cette affaire, il n'y a pas de doute
 que votre influence puissante ne relève tous obstacles qui pourraient s'opposer
 à votre succès & à l'avantage de la gratitude de ces Malheureux
 Israélites de la Terre Sainte qui vous protègent si généreusement.
 Nous nous obligeons infiniment, Monsieur, à vouloir bien nous
 faire part du résultat de vos démarches dans cette affaire; en attendant
 nous vous prions d'agréer l'assurance renouvelée de nos considérations les
 plus distinguées & de notre respectueux très-particulier.

Le Président des Pékidim & amercialis des Communautés
 Israélites de la Terre Sainte, résid. à Amsterdam,

Copie n^o 299. par W. D. Young
 N^o 299 à Jérusalem

Amsterdam le 13 Mars 1840

Jusqu'ici la Copie de dernière lettre à laquelle nous avons eu l'honneur de joindre
 Commission à ajouter. Vous voudrez donc nous payer p^{er} M^o contre quatre
 Signes comme il suit, savoir:

N ^o 19 du Vénérable Rabbin Jacob Bourdachi	Jérusalem	£ 300.
" 20 " " " "	Mail Spire	" 888.
" 21 " " " "	L. J. Goldsmid	" 211.
		ensemble £ 1400.

en lettres quatorze cents piastres turques, pour la valeur desquelles nous vous avons
 ouvert un Crédit supplémentaire auprès de Messrs de Rothschild frères à Paris, sur
 lequel vous voudrez tirer à vue vos reconnoissances p^{er} M^o.
 Agréer l'assurance de nos considérations très-distinguées
 des Pékidim & amercialis des Communautés
 Israélites de la T. S. résid. à Amsterdam,

- Je on
- U'vle
- per
- lux ju
- sohe Lar
- Strang
- veloc
- moye d
- N^o 295 Flo
- " 296 Fle
- " 297 Fle
- " 298 Fle
- " 301 An
- " 302 "
- " 303 "
- " 304 "
- " 305 "
- " 306 A
- " 307 A
- " 308 Po
- " 309 Fe
- " 310 A
- " 311 "
- " 312 "
- " 313 De
- " 314 Ma
- " 315 Mo
- " 316 Her

n^o 315 / M
 Appuy
 de votre
 de van
 porte
 interch
 Vaud n
 positio

N^o 300

143
1840

De Welld: gestreng Heer
Ridder A. Leclercq, Secretaris generaal
by het ministerie van, buitenlandseake Zake, &c &c &c
Weld: gestreng Heer!

Amsterdam, 16 Maart

De ondergeteckende, lies wel hebbende willen, gedragen, aan
Uwld: gestr: gezene, wyze, raad, nopens de bewuste onderwer,
pers, heeft Zyne belangen, Zoo in Zyne hoedanigheid als in
Zynx finide, by Zyne Excellentie den, Minister van, buitenland,
sake Zake, by requeste, ingebragt, dat het sub Uwld: ge,
strenge gelieve, Zyne ingesondee aansaekingez, matuwez
veelvomogude, invlaed te ondersteunen, en, het gebewez
moge den, gunstigen, uitslag spoedig te vernemen.

Wilt de verzeeking aannemen, Zyner diepe achtting
& dat hy is, Uwld: gestr: Heer!

Uwld: gestr: bereid - & dienstvaardig,
E.

- N^o 295 Herrn M. J. Wenzel te Wetzlar Amst. 3 April 1800
- " 296 Herrn Heyman Wolff te Wetzlar " 6 "
- " 297 Herrn A. Fischel Herr te Lublin " 7 "
- " 298 Herrn Gabaim Colclim te Warschau " 10 "
- " 301 Aan de Memunim van Sephardim te Saffet " 8 "
- " 302 " " " " " Saffet " 8 "
- " 303 " " " " " Saffet " 8 "
- " 304 " " " " " Saffet " 8 "
- " 305 " " " " " Saffet " 8 "
- " 306 At Monneur P. J. Alphandari te Beyrouth " 10 "
- " 307 Aan de Commisje ad hoc van Perusim te Jerusalem " 12 "
- " 308 So Heer J. Levy te Londen " 12 "
- " 309 Herrn J. Etlinger Oberkabbiner te Altona " 11 "
- " 310 Aan de Memunim van Sephardim te Hebron " 11 "
- " 311 " " " " " Hebron " 11 "
- " 312 Den Heere L. Goldsmid te Jerusalem " 12 "
- " 313 Den Heere J. H. M. Schlant te Jerusalem " 12 "
- " 314 Messieurs de Rothschild freres te Paris 16 Mars
- " 315 Monsieur le Baron James de Rothschild te Paris " 16 Mars
- " 316 Herrn N. Lowenthal te Hamburg " 12 April 2

N^o 315 / Mon^r le Baron James de Rothschild Amst^m ce 16 Mars 1840

Mon^r le Baron!

Appuyé sur les preuves réitérées que vous avez bien voulu nous donner
de votre bienveillance à accueillir nos prières, nous prenons la liberté
de vous soumettre une affaire, laquelle, hors du préjudice qu'elle
porte à la Communne Israélite dite Perusim, à Jerusalem, touche nos
intérêts personnels. Pour ne pas en imposer à votre temps précieux
nous nous permettrons Mon^r le Baron, de vous demander la courtoisie
positif, pour que vous soyez à même d'y juger

En 1833 la communauté sus-nommée n'avait pas de Synagogue à elle, & l'on s'était obligé de faire le culte dans diverses chapelles épar-
 ses. La misère d'une maison, de Dieu commune s'était cependant
 fait sentir et l'on nous adressait des instances pressées à ce sujet.
 Pour satisfaire à ce vœu religieux le chef de la communauté de concert avec son
 frère M. Akibab Schren, avaient fait acheter à Jérusalem, une
 enceinte de bâtiments appelée "Dar Baschcato" qu'ils payaient
 de leur fonds privés & dont le contrat d'achat fut adressé sur
 les noms & comme la propriété de Levi Hirsch Schren & de
 Akibab Schren à Amsterdam. Ils avaient désigné cette encein-
 te pour Synagogue à l'usage de la communauté Israélite dite
 Persane de Jérusalem, & les maisons y construites pour servir d'habita-
 tions à quelques Rabbins & individus, qu'ils voulaient secourir
 par cette faveur. Le peu de produits pour des habitations louées
 est employé pour les réparations nécessaires. Le tout de l'établis-
 sement leur avait causé une dépense de plus de vingt six mille
 francs. La dite Synagogue, sous le nom de "Zouath Salen"
 était établie depuis septembre 1837 sans obstacle aucun. Dernière-
 ment cependant le Monopole de Jérusalem, avait fait connaître
 au vénérable Vêkil Isaac Bourdaeki, qu'il y aurait lieu à des
 pourparlers au sujet de cette Synagogue. Le Vêkil, qui nous
 en a donné communication, pense que ce fut à cause de ce
 qu'on n'avait pas demandé une permission spéciale pour cette
 Synagogue du vice Roi. C'est vrai qu'anciennement, les Israélites
 en Palestine devaient procurer de telles permissions, mais comme
 depuis la domination Égyptienne les anciens abus avaient été
 abolis & que plusieurs chapelles existaient déjà, nous n'avions
 pas songé à cette formalité. Vous concevrez, Monsieur le Baron,
 que si la Synagogue était supprimée, toute notre intention reli-
 gieuse en fondant cet établissement serait paralysée & nous
 aurions dépensé notre argent sans atteindre notre but.

Nous avons donc jugé à-propos de nous adresser directement
 avec une supplique à ce sujet au vice Roi de l'Égypte, qu'en
 notre qualité de sujets de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas
 nous avions transmis à Monsieur Schutz, consul-général des Pays-
 Bas à Alexandrie, avec lequel nous avions l'honneur d'être
 en correspondance ensuite d'une recommandation bienveillante de
 notre ministre des affaires étrangères. Nous nous étions
 fait le principe, Monsieur le Baron, à ne jamais nous importer
 par des affaires qui nous étaient personnelles, mais vu que le
 cas présent a trait à une des pauvres congrégations Israélites de
 Terre Sainte, et connaissant l'importance que vous désirez
 attribuer à tout ce qui touche leur prospérité, malheureusement, nous

avons cru
 Si nous pu-
 de secours
 ce serait
 et nous lai-
 pour y réu-
 Que
 toutes les
 Ce
 Espérons
 l'honneur de
 renouvelée

- 4 " 317 J
- 4 " 318 J
- 4 " 319 Mo
- 4 " 320 He
- 4 " 321 De
- 4 " 322 De
- 4 " 323 J
- 4 " 324 J
- 4 " 325 He
- 4 " 326 C
- 4 " 327 A
- 4 " 328 He
- 4 " 329 Mon
- 4 " 319. Mo

Ce m
 M. Kilber
 Vientu p
 " Ch. Corde
 " et ga
 " et ma
 " était en
 leur qua
 " des m
 " à la ba
 " P
 " ou m
 " prap
 " voipa
 " afin qu



avons cru ne pas devoir en retenir notre communication respectueuse.
Si pour plus assurés le résultat, vous croiez d'urgence, etc. le Baron
de Schœnau nos démarches par une protection aussi puissante que la vôtre
ce serait une nouvelle preuve de votre extrême bonté et prévenance
et nous laissons à votre sagacité d'aviser aux moyens les plus efficaces
pour y réussir.

Que Dieu vous conserve la Bénédiction Suprême & Vous fasse prospérer dans
toutes vos entreprises.

Ce serait pour nous un plaisir extrême que d'avoir l'honneur de recevoir votre
réponse bienveillante à cette lettre; en attendant & à celle que nous avons l'hon-
neur de vous écrire le 13 Janvier passé. Nous Vous prions d'agréer l'assurance
de notre haute Considération très-distinguée & de vous en souvenir le plus parfait.
Le Président de l'Institut & Académie des Sciences &c.

- 4ⁿ 317 Herren Jakob Moses Kamm in Frankfurt Amst^r 12 Mars
- 4ⁿ 318 To A. Samson Esq^r London 8^o
- 4ⁿ 319 Monsieur Le Baron James de Rothschild
à Paris 18 Mars
- 4ⁿ 320 Herren Gabriel Colletim in Pockolt 8^o
- 4ⁿ 321 Den Heere Jakob Kakt te Fiell 17 Mars
- 4ⁿ 322 Den Heere D. Heijte te Fiell 8^o
- 4ⁿ 323 To D. Barnett Esq^r Birmingham 10 Mars
- 4ⁿ 324 To E. J. Symons Esq^r London 8^o
- 4ⁿ 325 Jan den Ukie der Perusjon Rabbi
Jesaiak Berracki - Jerusalem 19 Mars
- 4ⁿ 326 To H. Elias Esq^r London 8^o
- 4ⁿ 327 A Messieurs de Rothschild freres à Paris 8^o
- 4ⁿ 328 Herrn J. M. Kulp te Frankfurt 8^o
- 4ⁿ 329 Monsieur Le Baron James de Rothschild à Paris 25 Mars

4ⁿ 319. Monsieur le Baron James de Rothschild Amst^r 19 Mars 1840.

Monsieur le Baron

Ce moment de clore cette lettre, nous venons de recevoir des nouvelles de
M. Hilber de Bepouth, qui ont glacé notre sang d'affoie pour les périls qui
viennent peser sur les Malheureux Israélites de Damas. En voici la copie textuelle
" Nos Coreligionnaires à Damas sont bien à plaindre. Le père Tommaso, Capucin
" et gardien du Couvent avait disparu le 9 Courant avec son domestique
" et malgré toutes les recherches, on n'avait pu le trouver. - toute la ville
" était en émoi et tous les Chrétiens - sans vouloir égarer les juifs et bouler
" leur quartier, parce qu'on croyait que le Pape a été assassiné - on a inventé
" des histoires infames, les Israélites sont très suspects, et plusieurs ont été saisis
" à la barbe rade & à la torture - plusieurs des premiers entre eux ont été jetés en prison, et le
" Pacha a déclaré qu'il enverra bien des têtes si le moins ne se trouve dans les 48 heures.
" on ne sait pas ce qu'il est devenu, mais il paraît que le Pape est en France à Damas.
" prout le Pacha à ses Cruautés contre les pauvres Israélites - on ne entend pas une seule
" voix en leur faveur, je fais des vœux pour qu'on trouve le père Tommaso ou son domestique
" afin qu'il s'explique et commette pas de grands crimes.

N° 330	Monsieur le Chevalier Festa Chargé d'affaires de Sa Majesté le Roi des P. B. à Constantinople	25 Mars
" 331	Monsieur Lazarus Bergman à Jérusalem	10 Adar 2
" 332	Monsieur Joseph Schwarz à Jérusalem	19 id
" 333	Monsieur Lazarus Halberstach à Jérusalem	20 id
" 334	Monsieur E. Kilber à Beyrouth	26 Mars
" 335	Monsieur et. Lichtenschein à Constantinople	21 Adar 2
" 336	Monsieur de ^{Rabbin} Ammon van Sphardim à Jérusalem	id
" 337	Monsieur P. Laurella ou Consul des P. B. à Beyrouth	27 Mars
" 338	Monsieur de Memming, sur Peruffin ad hoc à Jérusalem	22 Adar 2
" 339	Monsieur L. J. Goldsmid à Jérusalem	id
" 340	à Rabbin Isaac Pharaï à Jérusalem	id
" 341	à Rabbin Haim Abraham Gagin à Jérusalem	id

N° 314 Messrs de Rothschild frères Paris Amst ce 16 Mars 1840

Nous avons l'honneur, Messrs, de vous donner avis de ce que nous venons de transmettre de nouvelles Commissions de paiements à Mess nos Correspondants en Syrie, savoir à M. E. Kilber à Beyrouth de 22250 piastres turques et à M. Young, Consul d'Angleterre à Jérusalem de 2850

et une Commission supplémentaire de 1000 p. turques. Nous avons chargé ces Messrs de pourvoir pour leurs déboursés en tirant sur vous Messrs, pour notre compte. Nous avons donc l'honneur de leur ouvrir chez vous les crédits suivants pour notre compte, savoir

M. E. Kilber à Beyrouth,	jusqu'à concurrence de francs 5680
" Young à Jérusalem	" 8500
" le même crédit supplémentaire	" 360

Vous voudrez donc Messrs, prendre note de ces crédits et couvrir leur traités dès en temps utile pour en charger M. C. Veuillez bien remettre la lettre ci-jointe à Monsieur

notre Baron James de Rothschild. Agnez Messrs, l'assurance bien sincère de notre plus parfaite considération. Le Président de C

Monsieur
Les Malheurs
de persécution
Dieu Dieu de
C. influence
il nous a
leurs frères
le fait
vous s'occupent
et qu'en je
C'est in
propriété
prouver
Chaque
Sans déli
être l'annon
D. amertume
Votre prom
Agnez

N° 324 Messrs
Par un
l'honneur
vous priant
Rocher pour
le débours
M. Cousin

N° 329 Messrs
Nous avons
cédant du 13
en faveur des
dans l'attente
que nous
sur des
Consul de
entièrement
nous écrit
opulents
à l'écriture
le point
C'est

Versey n^o 319

Honorable le Baron; Votre Considérable de Ecouter à l'aspect du Suffrage de
ce Malheureux sans aucunement menaces. Les Juifs ne seront jamais qu'à
des persécution jusqu'au temps formellement attendu de l'arrivée d'Israël. Mais le
Dieu de la Clémence nous a toujours donné des personnes distinguées de
l'influence et de l'apex énergique, pour adoucir leurs maux, et dans le temps actuel
il nous a donné la célèbre famille de Rothschild, qui a le pouvoir de sauver
leurs frères persécutés dans tous les rapports.

Le fait même parle, et nous Monsieur le Baron, comme Juifs nous qui la Calomnie
nous saurons, qui nous ayons besoin de l'aide pour les paques, et de toujours une infamie,
et qu'en général les Juifs ne sont pas infâmes.

C'est ici, que nous être donné, Monsieur le Baron, de sauver peut-être la vie et la
propriété de bien des Malheureux Juifs; Voilà un acte qui pour vous
prouver l'ange gardien des Opprimés, et pour vous ouvrir les portes du Paradis.

Chaque minute peut être d'importance, et nous vous implorons d'aider
sans délai aux mesures de prévenir les Malheurs, qui n'ont pas encore pu
être consommés.

Nous closant cette lettre, à l'âme pleine
d'amertume, ayant toute notre espérance dans le Dieu de nos pères et dans
votre prompt secours.

Ayez Monsieur le Baron, l'expression de nos sentiments les plus sincères.
Le Président des Pékidiens &c.

N^o 324 Messieurs de Rothschild frères
à Paris

Amsterdam 24 Mars 1840

Messieurs
Par une indisposition de M. Capiste, la lettre N^o 314 que nous avons eu
l'honneur de vous adresser le 16 fev. ayant été oubliée de Copier, nous
vous prions Messieurs de vouloir bien la nous faire remettre pour que
nous puissions réparer cet oubli. Veuillez bien Messieurs, excuser
le dérangement que nous vous causons et agréer l'assurance de
notre considération la plus parfaite.

Le Président des Pékidiens & amercelins &c.

N^o 329 Monsieur le Baron James de Rothschild
H^o R^o St^o
à Paris

Amster 25 Mars 1840

Nous avons pris la liberté de vous écrire à diverses époques, et dernièrement
c'est du 18 f. N^o 309 au sujet des Malheurs survenus aux Juifs à Deves,
en faveur desquels nous implorons votre protection bienveillante. Nous nous
sentons flattés d'y être parvenus par votre favorable réponse. C'est à regret
que nous ne voyons notre espérance réalisée.

Sur vos dernières lettres que nous venons de recevoir de Mr. Laurell, vice
Conseil des Pays-Bas et de Mr. R. S. Alexander de Beppant nous venons
entièrement les nouvelles fâcheuses que nous vous avons communiquées. On
nous écrit même, que dans les Juifs qui ont le titre de Rabbi et dans les
opulents ainsi que près de mille infâmes Juifs ont été saisis et qu'on les bat
à torture sans qu'on sache ce qui est devenu le Caprice, et qu'on est sur
le point d'exercer sur eux des barbaries plus inouïes.

C'est une affaire de la plus haute importance, de laquelle peut-être

Après le vic et l'existence de bien des millions de nos Coreligionnaires.
D'un des Surséens par pasper, Monsieur le Baron, une pareille occasion de bien
" faire nous espérons être persuadés de ce que vous ferez valoir
faute d'y prendre influence pour leur venir en aide.

Dans notre lettre de nous vous avions demandé votre
Coopération bienveillante au sujet d'une Synagogue à Jérusalem, nous prions
à nous, Comme cette affaire n'a pas l'importance de celle des Mal,
" d'heureux à Damas, nous vous prions de vouloir plus tôt suspendre vos
" remarques à ce sujet et de fixer toute votre attention sur cette dernière Cause.

La Cause de nos Coreligionnaires opprimés a toujours trouvé le plus d'intérêt
dans vos Coeurs sensible, et nous n'avons jamais refusé votre assistance à ce point de
" nous espérons donc Monsieur le Baron, que vous voudrez vous Saisir énergiquement
" de l'affaire en question et presser aux Bruns, qui n'ont pas encore pu être
" consommés, Nos Contribuables beaucoup à nous tranquilliser sur le
" sort de ces importunes à vouloir bien nous donner l'assurance de vos opérations
" pour eux et nous vous en remercions, on ne peut plus être reconnaissant.

En attendant, après Monsieur le Baron, l'assurance empresse de vous plus
" parfaite considération et de notre devouement très particulier.
Le Président des Péridins et Amarchiens etc.

no 330.
" Monsieur le Chevalier Petka
" Chargé d'affaires de l'Empire à la Cour des Pays-Bas
" Constantinople
" Monsieur le Chevalier

Amsterdam 25 Mars 1840

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint une lettre de recommandation à votre
" adresse du Ministère Royal des Affaires Étrangères datée du 24 fev. et c'est à approuver
" sur elle ainsi que toute la Correspondance que nous avons déjà eu l'honneur d'échanger
" avec vous, Monsieur le Chevalier, que nous prenons la liberté de vous présenter personnellement
" de vouloir bien nous assister dans l'affaire y mentionnée.

Nous en prions, Monsieur le Chevalier, qu'il s'agit d'une Synagogue établie à
" Jérusalem sous le nom de Synagogue d'Abraham dans une enceinte de bâtiments, qui est
" la propriété de l'Empire et de son frère Monsieur Achibek Lohm, qui n'ont fait l'acqui-
" sition de la dite enceinte (dite Dar Baschkatieu) que pour procurer à la
" Communauté Israélite des Perses à Jérusalem un local convenable pour faire leur
" culte.

La Synagogue existait depuis l'année 1837 sans inconvénient
" aucun; D'ordinaire cependant les Officiers de Jérusalem fit insinuer au Vakil
" Juif Bourdacki de la Communauté Namme, qu'il y aurait des pourparlers
" la-dessus et le Vakil supposa que ce fut à cause de ce qu'on n'avait pas l'autori-
" sation spéciale pour son erection. C'est vrai qu'anciennement on avait besoin
" d'une telle permission pour une Synagogue, mais comme depuis la domination
" égyptienne les anciens abus avaient été abolis et que d'ailleurs les Israélites de Jérusalem
" de différentes Chapelles éparés, nous nous en sommes pas souz à cette formalité.
" Comme cette institution nous avait causé une dépense de plus de cent mille piastres
" Turques et que toute les institutions et cultes religieux seraient paralysés par une interdiction
" nous concevons, Monsieur le Chevalier, combien il nous importe de prévenir cet accident.

" n° 341 bis
" " 342
" " 343

Nous avons
une pétition
transmise à
la Comette
notre pétition
du résultat
" Dans
" Veillant
" Les Cas qui
" qui avallent
" En attendant
" empresse de
" le

" n° 334. Monsieur

Nous avons
de J 22 1840
" Vrie Corbe
" tenant le
" auant la
" quittance
" Mich de Ro
" honorer p
" l'lettre ou
" reconnaissant
" Mlle Brigg
" que le rap
" à avirons de
" et nous
" soussigné
" et que cela
" n'avions l
" Comand du
" votre Compt
" fort bien
" p n° 2. M
" nous n'av
" que vous de
" que vous sou
" Bien à Davin
" D'ailleurs
" Nous aurions

- " N° 341 bis Messieurs de Rothschild frères à Paris Amst, 29 Mars 1860
- " " 342 Herr Israel Sarinsteen in Krakow 24 Avril
- " " 342 Messieurs Les Gabains Colclins à Strasbourg 25 Id.

Nous avons donc eu le 5^e de suite après la remise de la nouvelle lettre adressée
 une pétition à cet égard à S. M. le vice Roi de l'Egypte, que nous avons
 transmise à Monsieur Schute, Consul Général des Pays-Bas à Alexandrie pour
 la remettre à son altesse.

Veillez donc, Messieurs, appuyer
 notre pétition en question par votre influence puissante, & nous ne doutons pas
 du résultat favorable de vos démarches.

Vous nous obligez bien à vouloir nous honorer par votre bien
 " Veillant & à nous donner la permission de nous adresser à Vous, dans
 les cas que nous croyons que votre intervention puisse secourir les maux
 qui accablent sans cesse les malheureux infortunés de la Terre Sainte.

En attendant, nous vous prions, dans la Chénachie, d'agréer l'assurance
 empressée de notre dévouement & de notre considération la plus distinguée.
 Le Président des Chénachie & Amascolus des Communautés G.

" N° 334 Monsieur E. Hilber Amst, le 26 Mars 1860
 à Beyrouth
 Monsieur

Nous référant à l'lettre du 5^e avec la Commission de payer p^r M^r une somme
 de 22,500 piastres turques vingt deux mille deux cent cinquante à M. P. Laurella
 Vice Consul des Pays-Bas de N^o & de nous découvrir pour vos débours &
 tenant le montant sur M. M. de Rothschild Frères à Paris, nous avons à Vous
 accusé la réception de votre honneur du 20 février avec le duplicat de la
 quittance du Rabbin Isaac Parki en 1850. Composé de 2^e piastres tur
 Mel de Rothschild Frères à Paris en 1860.50, qui a été dûment
 honoré pour M^r à présent.

Nous avons été désappointé à apprendre, que vous n'aviez reçu
 l'lettre du 11 de Mars, que le 3^e Mars après le départ de la poste, & nous sommes bien
 reconnaissant de votre conseil à acheminer nos lettres pour vous aux soins de
 M. Briggs qui à Alexandrie, mais comme vous nous dites à la fin,
 que le vapeur n'allait que jusqu'à Jaffe, nous nous pourrions pas nous en servir,
 & aurions de la manière la plus prompte pour vous expédier celle-ci.

Nous remarquons votre reproche, que comme tout autre, nous aurions dû
 comprendre, que vous devriez remettre les fonds à payer par M. Young à Jérusalem,
 & que celui-ci ne se chargerait du paiement dans les provinces, & que nous
 aurions cité que la moitié du paragraphe 2 relatif de l'lettre du 31 août
 comme du tout nous ne pouvions pas en supposer que le versement était pour
 votre compte. Permettez nous d'y répondre, que votre remarque serait
 fort bien si nous nous en avions fait la demande de faire de tels paiements
 p^r M^r, mais comme c'est vous qui nous avez fait cette proposition,
 nous n'avons pu pénétrer le genre de vos relations avec M. Young pour comprendre
 que nous devrions lui remettre les fonds. C'est justement le terme du paragraphe
 que nous nous citer, qui nous a fait croire à l'autre, car nous n'aurions pas pu
 dire à Paris des crédits, mais affecter nos Commissions en lui remettant les fonds
 d'avance. Nous aurions donc dû nous communiquer toutes les conditions pour que
 nous aurions pu juger si cela nous convenait.

Quant à l'opinion d'un demi % nous devons vous remarquer que M^l de Brissot
 & Bayoult ne nous en ont calculé d'avantage, en nous offrant même d'ouvrir des
 crédits auprès d'eux & auprès de votre Caissier, antérieurement à des voyageurs particuliers
 qui n'ont aucun trait à la Caisse de l'humanité. C'est ensuite de leur
 recommandation que nous nous sommes adressés à votre Caissier, antérieurement
 dans nos affaires administratives & nous vous avions déjà écrit que pour nos commissions
 de Jérusalem nous consentions à nous faire calculer 12 1/2 % pour la Commission, 12 1/2 % pour
 la provision de M^l Young & un autre demi % pour frais de transport. (sous condition
 cependant que M^l Young restitue les 12 1/2 % perçus sur les paiements, mêmes & subitains
 de pareilles perceptions.)

Mais vous offrez dorénavant encore 1/4 % d'avantage sans condition.
 Cependant que nous vous charger de régler toutes les fonds transportés à Jérusalem,
 comme sans aucune condition nous nous y entendons. Si vous en convenez
 nous vous demandons une preuve de ce que nous aimons à continuer nos relations
 avec vous & nous vous transmettons la Commission de faire payer par M^l
 Young à Jérusalem des parties continues dans la lettre ci-jointe, qui ensemble se
 lèvent à la somme de £ 19200 en lettres dix neuf mille deux cents piastres
 turques, pour la valeur desquelles nous vous aurons le crédit nécessaire auprès
 de M^l de Rothschild frères à Paris. Dans ce cas vous voudrez de suite
 y donner exécution, mais si vous ne voulez pas vous charger de régler
 vous devez la bonté d'expédier la lettre ci-jointe marquée N^o 2 à M^l de
 Goldsmith à Jérusalem, & alors les intérêts surviendront des quittances legalisées par
 M^l de Goldsmith, contre lesquelles vous effectuerez le paiement à Casti.

Quant à votre remarque, de ne pas exposer votre signature, il paraît que
 nous vous avons mal interprété la sens, de votre lettre. Les crédits que nous
 aurons chez M^l de Rothschild frères à Paris, sont toujours payés sans
 objection, & nous aurons dans tout cas fait faire honneur à l'affaire mentionnée
 sans en avoir cependant de notre côté en cas d'accident. Et j'entends de même
 que nous nous réserverons ce recours en cas de non paiement de nos commissions.
 Aucun de nos correspondants ne nous a encore adressé l'assurance d'accompagner
 nos ordres par des avis de notre banquier; nous croyons être assez bien
 connus pour qu'il ne puisse planer aucun doute sur l'exactitude à nous
 nos engagements; nous ne pouvons donc nous compromettre dans ce sens, et
 l'expérience nous fera connaître à qui vous vous adressez.

Mais nous venons bien de votre information au sujet des malheureux
 prisonniers à Damas. Que dieu les préserve du sort funeste qui les menace.
 Il sera superflus de vous dire que nous avons la conviction absolue de ce
 que le Ciel qui ou leur attribue nous a de fond que dans la Calomnie la plus absurde
 que Dieu leur fait donc en aide; quant à nous, nous avons de suite fait les
 démarches nécessaires en leur faveur. Nous vous prions très fermement
 de nous communiquer très exactement tout ce que vous en apprendrez pour

la suite, ainsi
 En attendant
 Saluer avec

N^o 337
 Monsieur
 M^l de Castel

Monsieur
 nous avons
 nous vous avons
 faire la dit
 Suite en C^o

Dans not
 votre lettre
 peine de sup
 nous leur av
 & quart à
 Directes nous
 qui parla M^l

Paris
 f 22pm aux par
 que, nous N^o
 de la liquidat
 Quant
 nous sommes
 au phénotyp
 En 2^e
 & direction

N^o 341
 Monsieur

En expone
 Vale nous not
 en même temp
 adressé à M^l
 Copie par

